

<p>UNION AFRICAINE : M. Hamam à la réunion de la commission de l'Agriculture et du Développement rural à Addis-Abeba P. 24</p>	<p>ALGÉRIE-CHINE M. Omari présente les opportunités du secteur agricole national aux opérateurs chinois P. 54</p>	<p>ALGÉRIE-MONDE ARABE Réunion aujourd'hui au Caire des ministres arabes de l'Environnement P. 24</p>	<p>3^e SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ SPÉCIALISÉ DE L'UA SUR LES TIC M^{me} Faraoun à Sharm El-Cheikh P. 24</p>
--	---	---	--

1^{ER} SOMMET RUSSIE-AFRIQUE : DÉBUT DES TRAVAUX DU FORUM ÉCONOMIQUE EN PRÉSENCE DE M. BENSALAH

UNE OPPORTUNITÉ POUR RENFORCER LES LIENS

Le Sommet Russie-Afrique et son Forum d'Affaires, ouvert hier à Sochi (Russie), en présence du Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, constitue une opportunité pour renforcer les liens tant politiques qu'économiques entre la Russie et les pays africains. Initiés par la Russie, le Sommet Russie-Afrique et son Forum d'Affaires, réuniront pas moins de 47 chefs d'Etats et de Gouvernements de pays africains qui ont confirmé leur participation, parmi les 54 invités, selon les organisateurs. Le Chef de l'Etat conduit une importante délégation composée du ministre des Affaires Etrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab.

P. p 4-5



PRÉSIDENTIELLE 2019 :
Azzedine Mihoubi dépose son dossier de candidature au siège de l'ANIE
 P. 3

SANTÉ
DON DU SANG :
Hausse de 9,4% durant le 1^{er} semestre 2019
 P. 11

PARLEMENT
Le militaire, en cessation définitive d'activité, interdit d'exercer en politique pendant 5 ans (projet de loi)
 P. 3

FOOTBALL
FUTSAL/QUALIFICATIONS CAN-2020 - ALGÉRIE:
«Nous ne sommes pas favoris contre la Libye»
L'entraîneur de la sélection algérienne de futsal, Nordine Benamrouche, a estimé que son équipe n'était pas favorite contre la Libye, samedi (19h00) à la Coupole (Alger) dans le cadre des qualifications à la CAN-2020, assurant toutefois que les «Verts» joueront leurs chances à fond.
 P. 22

PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES :
Favoriser l'investissements en préservant l'intérêt national
Le projet de loi sur les hydrocarbures, adopté récemment par le Conseil des ministres, se veut un nouveau cadre réglementaire favorisant l'investissement dans le secteur et préservant l'intérêt national, dans une conjoncture marquée par un manque de ressources financières.
 P.p 6-7

SÉCURITÉ SOCIALE:
Réformer le système pour réaliser l'équilibre les prochaines années
 P. 3

MDN
LUTTE CONTRE LE TERRORISME
Découverte de 6 casemates pour terroristes et une bombe de confection artisanale à Aïn Defla et Médéa
 P. 24

TRANSPORT AÉRIEN

Perturbation du trafic depuis et vers les aéroports du Sud-Est à cause du mauvais temps

Le trafic aérien depuis et vers les aéroports du Sud-Est du pays, a été fortement perturbé hier, en raison du mauvais temps et du manque de visibilité, a indiqué hier la compagnie nationale aérienne Air Algérie. Ces perturbations ont durés jusqu'à l'amélioration des conditions météorologiques.



Horaire des prières

Mercredi 23 Safar 1440

Fajr	05:29
Dohr	12:33
Asr	15:36
Maghreb	18:06
Isha	19:25



1ER RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE AFRICAINS EN CHARGE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE (ZLECAF) Djellab demain à Addis-Abeba



Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, participera les 24 et 25 octobre à Addis-Abeba (Ethiopie), aux travaux de la 1ère réunion des ministres du Commerce africains en charge de la zone de libre-échange (ZLECAF). Cette réunion intervient après une série de négociations entamées entre plusieurs

pays africains pour encourager les échanges commerciaux et économiques entre les pays membres et qui bénéficieront d'exemptions douanières. L'adhésion de l'Algérie à cette zone de libre-échange continentale affirme sa détermination à libérer le commerce africain des obstacles rencontrés sur le terrain pour la création d'un marché unique qui présentera des marchandises et des services compétitif sur le plan continental selon les recommandations issues des travaux du 12e sommet des chefs des états et des gouvernements africains organisé en juillet dernier au Niger.

PROTECTION CIVILE

Session de formation aux premiers secours



Dans le cadre de son programme de formation aux premiers secours intitulé «Un secouriste par famille», la Direction de la protection civile de la wilaya de Tizi-Ouzou, annonce le début des inscriptions pour une session de formation au niveau de l'unité secondaire d'Azazga.

UNIVERSITÉ D'EL TARF

Introduction d'une nouvelle spécialité en master mathématiques

Une nouvelle spécialité dédiée au master mathématiques a été introduite, pour l'année universitaire 2019/2020, à l'université Chadli Bendjedid d'El Tarf, a indiqué, hier, le recteur, Abdelmalek Bechkhaznadj. Cette nouvelle spécialité s'ajoute aux trois autres nouvelles spécialités consacrées au doctorat, a précisé le recteur, en marge de l'ouverture officielle de l'année universitaire 2019-2020. Il s'agit, a-t-il ajouté dans ce contexte, des sciences économiques, des sciences sociales et des sciences vétérinaires. M. Bechkhaznadj a également précisé que pour l'année universitaire en cours, 07 nouveaux enseignants chercheurs (des maîtres assistants) ont rejoint le staff des encadreurs de cet établissement universitaire qui totalise, cette année, 416 enseignants, tous grades confondus.



LE 1ER NOVEMBRE À LA SAFEX

Vente-dédicace avec Ammar Belhimer

L'écrivain Amar Belhimer, animera une séance vente-dédicace, vendredi 1er novembre à partir de 14h au niveau du Stand de l'ANEP sis à la Safex (Palais des Expositions, Pins-Maritimes, Pavillon C).



Météo

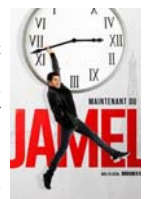


	Max	Min
Alger	23°	14°
Oran	19°	14°
Annaba	27°	17°
Béjaïa	21°	13°
Tamanrasset	31°	18°

LES 14 ET 15 OCTOBRE

Djamel Debbouz à l'Opéra d'Alger

L'humoriste franco-marocain, Djamel Debbouz, animera deux spectacles, les 14 et 15 novembre, à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh. L'artiste présentera au public algérois son dernier spectacle intitulé «Maintenant ou jamais».



UNIVERSITÉ DE TIZI-OUZOU

Colloque national sur la ville algérienne

Un colloque national sur la ville algérienne, sa réalité et ses défis, se tiendra lundi et mardi prochains au campus de Tamda, organisé par la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Des chercheurs de plusieurs universités du pays, Tlemcen, Oran, Bechar, Tindouf, Constantine, Bouira, Alger et Tizi-Ouzou prendront part à ce colloque placé sous le thème «La ville algérienne, réalité et défis», qui traitera de l'ensemble aspects du développement du tissu urbain national, indique un document des organisateurs remis. Les participants à cette rencontre traiteront de plusieurs axes, dont le cadre conceptuel et théorique du développement des villes algériennes ainsi que leur histoire et leurs spécificités, les mécanismes, juridique et politique, mis en œuvre dans la gestion du nouveau tissu urbain et la préservation de l'ancien style architectural et les modèles architecturaux adoptés dans la conception de nos villes. Entre autres objectifs assigné à ce colloque, selon la même source, «l'étude de la réalité de la ville algérienne et l'identification des problématiques posées par son développement et l'engagement d'un débat sur cette réalité et tenter de lui trouver des solutions». Il sera, également, question de «tenter de fournir une méthodologie de travail à intégrer dans la politique de la ville, à même d'anticiper le développement démographique avec son lot de besoins en termes de logement, éducation, santé, sécurité et distraction et concourir à l'élaboration d'une stratégie urbaine moderne», est-il ajouté de même source.

SEAAL

Vers la production de produits valorisables issus de l'épuration des eaux usées



Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Société des eaux et de l'assainissement de la wilaya d'Alger (SEAAL), envisage de produire des sous-produits valorisables issues de l'épuration des eaux usées, a indiqué la société dans un communiqué. A cet effet, SEAAL compte construire et exploiter une plateforme de transformation des boues d'épuration permettant la production de plusieurs sous-produits destinés à l'agriculture et l'arboriculture, aux espaces verts et pour la co-incinération en industrie (cimenterie, Briqueterie, ...etc).

MÉTÉO

Activité pluvio-orageuse sur le Centre et vents forts sur les wilayas de l'Est

Des pluies orageuses, accompagnées parfois de grêle avec rafales, affectent depuis hier, les wilayas du Centre du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de météorologie. Il s'agit des wilayas de Tipaza, Alger, Boumerdès, Blida et Médéa, placées en vigilance



orange. Les cumuls prévus atteindront ou dépasseront localement 30mm durant la validité de ce BMS. Le BMS sur les wilayas de l'Ouest reste en vigueur jusqu'à 15h, précise la même source. Par ailleurs, des vents forts parfois sous forme de rafales, soufflent depuis hier, sur plusieurs wilayas de l'Est et du Sud du pays, indique l'Office national de la météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Ces vents soufflent sur les wilayas de Béchar, Adrar, Ghardaïa, El Bayadh et Laghouat à une vitesse de 60/70 km/h avec des rafales pouvant atteindre ou dépasser les 80km/h. Des soulèvements de sables réduisant fortement la visibilité sur les wilayas de Tébessa, Khenchela, Batna, Biskra et M'Sila seront enregistrés avec des vents de 60 à 70 km/h et des rafales atteignant ou dépassant 90 km/h. Le BMS prévoit également des soulèvements de sable réduisant fortement la visibilité sur les wilayas de Biskra et M'Sila.

PARLEMENT

Le militaire, en cessation définitive d'activité, interdit d'exercer en politique pendant 5 ans (projet de loi)

Le projet de loi sur le statut général des personnels militaires, qui sera présenté prochainement au Parlement, impose au militaire en service des obligations de retenue, tout en prévoyant d'interdire au militaire, en cessation définitive d'activité, d'exercer en politique ou se porter candidat à toute autre fonction politique électorale, pendant 5 ans.

Le projet de loi complétant l'ordonnance 06-02 du 29 Moharram 1427 correspondant au 28 février 2006, portant statut général des personnels militaires «impose au militaire en activité de service des obligations de retenue», lit-on dans l'exposé des motifs.

En effet, l'article 24 «astreint le militaire à l'obligation de réserve en tout lieu et en toute circonstance et lui interdit tout acte ou comportement de nature à compromettre l'honneur ou la dignité de sa qualité, ou à porter atteinte à l'autorité et à l'image de marque de l'institution militaire», explique le document.

En outre, l'article 45, de cette même ordonnance, «dispose que le militaire est tenu, y compris après avoir été remis à la vie civile, au secret professionnel et qu'il a le devoir et l'obligation de protéger et de ne pas divulguer, en dehors des cas prévus par la loi, les secrets dont il a, ou a eu connaissance, dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de ses activités».

Il est également précisé que «le militaire admis à cesser définitivement son activité est versé dans la réserve en position de disponibilité, en application des articles 1 et 3 de l'ordonnance 76-110 du 9 décembre 1976 portant obligations militaires des citoyens algériens», ajoutant que «dans cette position, il reste à la disposition de l'Armée



nationale populaire pour une durée de cinq (5) années durant laquelle il peut être rappelé à tout moment, notamment en cas de crise majeure».

«Pendant toute la durée de sa disponibilité, le militaire réserviste reste soumis au statut prévu par l'ordonnance 76-112 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant statut des officiers de réserve, qui dans son article 15 bis dispose que le militaire de carrière admis à cesser définitivement son activité au sein de l'armée et versé dans la réserve, exerce librement les droits et libertés que lui confèrent les lois de la République en le soumettant à un devoir de retenue et de réserve et tout manquement à ce devoir de nature à porter atteinte à l'honneur et au respect dus aux institutions de l'Etat, peut faire l'objet de différentes mesures voire de poursuite judiciaire», relève

le document. Il est, en outre, énoncé, que «l'état de militaire de réserve de l'Armée nationale populaire, reste incompatible pendant toute la durée de cette position statutaire, avec une activité politique partisane ou une candidature à une fonction électorale publique».

«En effet, l'exercice d'une fonction politique partisane ou la candidature électorale se traduisent tous les deux par des déclarations et des débats libres susceptibles d'attenter aussi bien au devoir de retenue et de réserve tel qu'édicté par le statut des militaires réservistes, qu'à l'obligation de préserver les secrets dont le candidat a eu connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de ses activités au sein de l'institution militaire». «Pour les mêmes raisons qui ont prévalu lors de l'adoption de l'article 30 de l'ordonnance 06-02 du 28 février 2006, complétée, pré-

sentée, qui prévoit que le militaire, quelle que soit sa position statutaire, ne peut se porter candidat à une fonction électorale publique, il devient impératif d'élargir l'effet de cette restriction aux militaires de l'Armée nationale populaire, admis à cesser définitivement leurs activités et versés dans la réserve».

L'ordonnance stipule que «c'est à ce titre et dans le strict respect de la lettre de la loi organique 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral, notamment ses articles 81, 83 et 91, qu'il est proposé de compléter les dispositions de l'ordonnance 06-02 du 28 février 2006 susmentionnée par un article 30 bis, qui diffère d'une période de cinq (5) années, depuis la date de cessation définitive d'activité, le droit du militaire à exercer une activité politique partisane ou se porter candidat à toute autre fonction politique électorale».

MIRAOUI: Nécessité de disposer de données réelles en matière de lutte anti-cancer

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui a souligné, mercredi à Alger, la nécessité de «disposer de données réelles qui permettent de lutter contre le cancer», constituant «le principal défi qui se pose pour les autorités publiques».

Lors de l'ouverture de la réunion annuelle du réseau national des registres du cancer, le ministre a dit que «disposer de données réelles sur le cancer constitue le principal défi qui se pose pour les autorités publiques, au regard de leur importance dans la prise de décisions judiciaires, dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer».

«L'exploitation des données des registres de l'année 2017 sur le réseau national confirme la même tendance haussière du cancer en Algérie et dans le monde, en raison du vieillissement de la population et d'une mauvaise hygiène de vie, outre les facteurs de risque environnementaux».

Evocant les moyens de dépistage modernes acquis ces dernières années, le premier responsable du secteur a précisé que ces moyens «ont permis de réaliser de grands progrès, et baisser ainsi le nombre des décès», ajoutant dans le même contexte que «la prise en charge des cas s'effectue à un stade où le patient répond au traitement, à condition d'impliquer toutes les parties concernées par la santé du patient».

A cet effet, le ministre a accordé «la priorité à la concertation autour de l'échange d'informations pour un renforcement effectif des données du registre du cancer, à travers les 48 wilayas dans le cadre du réseau national des registres».

M. Miraoui a mis l'accent sur l'impératif de «respecter les conditions indispensables au travail et à la pérennité du réseau, avec l'engagement de toutes les parties à appliquer le plan national de lutte contre le cancer qui touche à sa fin et procéder à l'élaboration du prochain plan (2020/2024), en vue de définir les priorités conformément à des modèles scientifiques précis».

Evocant la prévention contre le cancer, le ministre a affirmé «qu'il s'agit de la meilleure arme pour lutter et endiguer la maladie, et ce à travers la lutte contre les facteurs de risque, à l'instar du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie».

Pour sa part, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Ngussan François Bla a donné un aperçu sur la prolifération de la maladie à l'échelle mondiale, rappelant que le cancer a fait, en une année, près de 6 millions de morts et plus de 18 millions nouveaux cas, saluant par la même occasion le rôle de l'Algérie en matière de lutte contre cette maladie, notamment à travers la prise d'une série de dispositions et de mesures, à l'instar du plan national et du réseau du registre de lutte contre le cancer.

PRÉSIDENTIELLE 2019:

Azzedine Mihoubi dépose son dossier de candidature au siège de l'ANIE

Le candidat du Rassemblement national démocratique (RND) à la Présidentielle du 12 décembre, Azzedine Mihoubi a déposé, mercredi, son dossier de candidature au siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), sis au Palais des Nations-Club des pins (Alger).

Dans une déclaration à la presse à l'issue du dépôt de son dossier de candidature, M. Mihoubi a indiqué que la

Présidentielle du 12 décembre «constitue un rendez-vous important qui ne concerne pas un parti ou une personnalité en particulier mais l'ensemble des Algériens», insistant sur l'importance de concourir à la réussite de cette échéance, en veillant à garantir «la transparence et la régularité tout au long du processus électoral».

Concernant son programme, M. Mihoubi a fait part de son intention de

présenter «un programme ambitieux et applicable, afin de satisfaire les préoccupations des citoyens, notamment les plus urgentes», souhaitant que la campagne électorale soit «marquée par une concurrence entre les programmes» et «proche des citoyens». M. Mihoubi, premier postulant à la candidature pour la Présidentielle ayant déposé son dossier, a annoncé «avoir largement dépassé le nombre requis de signatures».

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE:

Le MSP prône toujours "le consensus" entre Algériens (Makri)

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderrezak Makri a affirmé, mercredi à Alger, que son parti «ne présenterait aucun candidat et ne soutiendrait aucun autre», ajoutant que le Mouvement prône toujours «le consensus» entre Algériens.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une conférence consacrée aux deux projets de Loi de finances (PLF) et des hydrocarbures, tenue au siège

du MSP, M. Makri a rappelé la position de son parti qui ne «présentera aucun candidat à la Présidentielle et ne soutiendra aucun autre».

Le MSP prône toujours «le consensus» entre Algériens, à travers la formation d'un «gouvernement d'entente élargi regroupant les différents partis et syndicats» qui préparera le terrain pour l'organisation d'élections démocratiques concrétisant la volonté et la parole du

peuple, a souligné le président du MSP.

Relevant, à ce propos, que le parti refusait l'organisation d'élections présidentielles avant la révision de la Constitution et l'amendement de la loi relative au régime électoral pouvant garantir la transparence et l'intégrité des scrutins, M. Makri a ajouté que l'actuelle Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) «n'a pas pu résoudre les problèmes de fond» à l'origine

des principales causes de fraude lors des précédentes élections, à l'image du «corps électoral et la surveillance au niveau des centres de vote».

Ainsi, poursuit M. Makri, le MSP «ne participera pas» à la prochaine Présidentielle, ajoutant que l'intention affichée par certains symboles de l'ancien régime de se présenter à la Présidentielle du 12 décembre prochain, «n'est qu'une tentative du même régime pour se régéné-

rer». Quant aux deux projets de Loi de finances et des hydrocarbures qui ont déclenché une vive polémique avant leur présentation aux débats devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Makri a estimé nécessaire l'ouverture d'un dialogue national autour de la «politique énergétique du pays», affirmant que le devenir de l'Algérie est tributaire de cette loi (hydrocarbures)».

La diversification des relations économiques au centre des débats à Sotchi

La diversification des relations commerciales et économiques entre la Russie et les pays africains a été au centre des débats du 1er Forum économique russo-africain, ouvert hier à Sotchi (Russie).

Organisés dans le but de développer la coopération et le partenariat entre la Russie et l'ensemble des pays du continent africain, les travaux du Forum, tenus au centre des médias du Parc Olympique de Sotchi, se sont déroulés en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etat et de Gouvernements africains, dont le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah.

Outre la session plénière du Forum, animée sous le thème: «Russie-Afrique: faire valoir le potentiel de coopération», les travaux ont vu l'organisation de 28 panels de haut niveau, portant notamment sur la création des liens économiques, les projets communs et la collaboration entre la Russie et l'Afrique dans différents secteurs économiques.

Au cours de ces panels, les perspectives de la coopération dans des domaines comme l'énergie et les mines, les finances, l'industrie, l'habitat et la construction, la santé, les technologies nucléaires, les infrastructures de transport, l'innovation et l'entrepreneuriat, ont été débattus par les participants russes et leurs invités africains.

Les questions liées à la mise en œuvre de projets communs, aux conditions et risques du partenariat, à l'investissement et au financement des projets, à la croissance économique, à la contribution de la jeunesse et au rôle de la femme dans le développement, figuraient également à l'ordre du jour des panels.

Présente au Forum, la commissaire de l'Union Africaine (UA), chargée des infrastructures et de l'énergie, Amani Abu-Zeid, a indiqué que l'Afrique constituait un «bloc économique important», affirmant que la création de la Zone de libre échanges africaine (ZLECAF) devrait dynamiser davantage les échanges commerciaux interafricains, mais également avec d'autres partenaires comme la Russie.

Pour sa part, le ministre russe du Développement économique, Maxime Orechkin, a reconnu que les échanges commerciaux entre la Russie et l'Afrique étaient «minimes» jusqu'aux cinq dernières années où ils avaient été doublés pour atteindre 20 milliards d'euros.

Le même constat a été fait, quelques heures avant, par le président russe, Vladimir Poutine, dans son allocution d'ouverture du Sommet Russie-Afrique.

Les panels ont été marqués par l'annonce du financement «très prochainement» par deux banques russes de projets communs à hauteur de cinq (5) milliards d'euros dans dix (10) pays africains.

Concernant la transformation et la valorisation locale des ressources naturelles de l'Afrique, débattue avec insistance, les participants ont souligné la nécessité de coopérer davantage à travers le montage de projets communs.

A signaler qu'une plateforme regroupera les recommandations dégagées par les travaux du Forum pour parvenir à réunir les conditions favorables au développement des relations économiques et commerciales entre la Fédération de Russie et les pays d'Afrique.

L'Algérie a participé au Forum avec une délégation de haut niveau conduite par le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, et composée du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab.

«La participation de haut niveau de l'Algérie à l'événement démontre sa volonté de faire avancer les intérêts du continent africain, mais aussi ses propres intérêts», avait indiqué la veille M. Boukadoum dans une déclaration à la presse.

Le Forum s'est déroulé sous la coprésidence de Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et d'Abdelfattah Al-Sissi, président de la République arabe d'Egypte, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Union africaine (UA).

APS

SOMMET RUSSIE-AFRIQUE: Une opportunité pour renforcer les liens

Le Sommet Russie-Afrique et son Forum d'Affaires, ouvert hier à Sotchi (Russie), en présence du Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, constituent une opportunité pour renforcer les liens tant politiques qu'économiques entre la Russie et les pays africains.

Initiés par la Russie, le Sommet Russie-Afrique et son Forum d'Affaires, réuniront pas moins de 47 chefs d'Etats et de Gouvernements de pays africains qui ont confirmé leur participation, parmi les 54 invités, selon les organisateurs.

Le Chef de l'Etat conduit une importante délégation composée du ministre des Affaires Etrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab. Le Sommet et le Forum Russie-Afrique se tiendront au Centre médias principal du Parc olympique de la ville de Sotchi, sous la coprésidence de Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et d'Abdelfattah Al-Sissi, président de la République arabe d'Egypte, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Union africaine (UA).

En organisant ce 1er sommet, la Russie ambitionne de renforcer ses liens politiques et économiques avec les pays africains et de nouer des partenariats stratégiques mutuellement bénéfiques.

Dans une lettre de bienvenue adressée aux participants, le président Russe, Vladimir Poutine, a estimé qu'un événement d'une telle ampleur était «sans précédent» dans l'histoire «riche» des relations russo-africaines. Cet événement permettra, a-t-il poursuivi, aux représentants des organes de l'administration, du milieu des affaires et des experts, d'examiner «dans le détail» l'état actuel et les perspectives de la collaboration russo-africaine, ainsi que les multiples problèmes



urgents de l'économie mondiale. Rappelant que des processus d'intégration mutuellement bénéfiques s'installaient dans le cadre de l'UA et d'autres structures régionales et sous-régionales du continent africain, le président Russe a indiqué que les pays d'Afrique sont sur la voie du développement socioéconomique, scientifique et technologique et jouaient un «rôle significatif» dans les affaires internationales.

Une coopération plus large dans divers domaines

Pour sa part, le président en exercice de l'UA, Abdelfattah Al-Sissi, et dans un message de bienvenue aux participants au Sommet et au Forum Russie-Afrique, a souligné que cet événement «incarne les liens d'amitié séculaires entre le continent africain et la Fédération de Russie.

Ce Sommet, «unique en son genre», a-t-il estimé, revêt «une importance particulière» pendant cette période de transformation à l'échelle mondiale et internationale. Cette rencontre intervenant «en réponse aux aspirations des peuples africains», a pour objectif primordial l'élaboration d'un cadre intégré pour faire avancer les relations russo-

africaines vers une coopération «plus large dans divers domaines», a-t-il indiqué.

Le président égyptien a, dans ce sens, expliqué que les pays d'Afrique et la Russie partageaient une «vision similaire» de l'action internationale. Une action fondée sur le respect du droit international, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du règlement pacifique des différends et de l'engagement aux mesures multilatérales face aux nouveaux défis internationaux.

Sur le plan économique, le président égyptien a affirmé sa conviction qu'il était important de promouvoir des échanges commerciaux et des investissements mutuels afin d'éviter tout ralentissement de la croissance économique, en rappelant que les pays d'Afrique possédaient un potentiel «important» et des capacités leur permettant, à terme, de rejoindre les rangs des puissances économiques en développement.

M. Al Sissi a également souligné que les pays africains avaient fait de «grands progrès» face aux défis politiques, économiques, sociaux et gestionnaires ces dernières années, relevant qu'au cours de la dernière décennie, la croissance éco-

nomique de l'Afrique s'était accélérée. La ratification de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), un des objectifs principaux de l'Agenda 2063, et le lancement de sa phase opérationnelle à l'occasion d'un Sommet extraordinaire de la Commission de l'UA au Niger en juillet 2019, est le fruit de la poursuite des efforts des pays africains en réponse aux attentes de prospérité et de dignité des peuples africains, a-t-il soutenu. Accordant une importance de premier degré à l'événement, les autorités russes ont doté la ville de Sotchi d'importants moyens humains et matériels pour y renforcer la sécurité et veiller au bon déroulement du Sommet russo-africain. Un dispositif sécuritaire spécial a été mis en place.

Une forte présence de policiers et de véhicules blindés est visible notamment dans le centre-ville de Sotchi. Les avenues et artères de cette station balnéaire sont mouvementées par l'arrivée la veille des délégations africaines.

Située au bord de la mer Noire, Sotchi, est devenue une destination favorite des touristes russes et étrangers, notamment en période estivale suite à sa métamorphose rendue possible par la construction de plusieurs infrastructures à même d'abriter de grands événements. Ayant accueilli une partie des événements de la Coupe du Monde 2018, organisée en Russie, Sotchi compte désormais une série d'hôtels fraîchement construits outre les centres de conférence nouvellement inaugurés.

LE PRÉSIDENT RUSSE, VLADIMIR POUTINE : «Les échanges commerciaux russo-africains avoisinent 20 milliards d'euros/an»

Le président russe, Vladimir Poutine, a indiqué hier à Sotchi (Russie) que les échanges commerciaux russo-africains avoisinaient 20 milliards d'euros annuellement, affirmant qu'ils étaient «en deçà» du niveau souhaité par les deux parties.

Dans une allocution à l'ouverture des travaux du 1er Sommet Russie-Afrique, en présence d'une cinquantaine de Chefs d'Etats et de Gouvernements de pays africains, dont le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, le président russe a affirmé que «les échanges commerciaux et économiques entre la Russie et l'Afrique ont doublé ces dernières années pour atteindre les 20 milliards d'euros, mais ce montant reste très peu par rapport aux potentialités existantes».

Il a, dans ce contexte, appelé au renforcement de la coopération pour la diversification des relations commerciales et économiques entre la Russie et les pays africains. M. Poutine qui copréside les travaux du Forum

avec le président d'Egypte, Abdelfattah Al-Sissi, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Union africaine (UA), a, par ailleurs, salué l'accord de création de la Zone de libres échanges africaine (ZLECAF).

Il a estimé que la ZLECAF pourrait être un moyen pour dynamiser les échanges, notamment avec l'Union économique Eurasiatique, dont la Russie pourrait également y contribuer.

Dans ce sens, il a annoncé la signature d'un accord à l'issue du Sommet entre l'Union Africaine et l'Union économique Eurasiatique dans le domaine commercial.

Pour sa part, le président Al Sissi a souligné la nécessité de l'ouverture des pays africains sur les marchés internationaux, dont, celui de la Russie, ajoutant que la transformation économique de l'Afrique, l'amélioration du climat des affaires, ainsi que la préservation de la sécurité et la stabilité de la région «sont des nécessités

pour lesquelles les pays africains doivent travailler».

Après l'ouverture économique régionale attendue entre les pays africains dans le cadre de la ZLECAF, «les marchés de l'Afrique doivent s'ouvrir davantage à d'autres régions du monde pour dynamiser leurs échanges et leurs économies», a insisté le président égyptien.

En outre, Al Sissi a appelé les institutions monétaires et financières mondiales à alléger et faciliter l'accès au financement des projets en faveur des pays africains, en précisant que la rencontre Russie-Afrique pourrait aboutir à des projets en communs «concrets», dont les populations africaines et russes seront bénéficiaires.

Le Chef de l'Etat, M. Bensalah conduit une délégation de haut niveau composée du ministre des Affaires Etrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab.

ALGÉRIE-CHINE M. Omari présente les opportunités du secteur agricole national aux opérateurs chinois

Les opportunités de la politique agricole nationale ont été présentées hier à Alger par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, à une délégation d'opérateurs économiques chinois, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Au cours d'une audience accordée au directeur général du département du Commerce de la province chinoise du Hunan, Xu Xiangping, accompagné d'hommes d'Affaires chinois, M. Omari a exposé les grands axes qui constituent la priorité du gouvernement et représentent une opportunité pour les opérateurs chinois qui souhaitent développer des projets de partenariat en Algérie, a fait savoir le communiqué.

Il s'agit notamment de l'amélioration de la productivité ainsi que de la qualité des productions agricoles, notamment dans les filières stratégiques telles que les céréales et la pomme de terre, en vue d'en améliorer l'offre et d'en exporter l'excédent.

Le ministre a aussi évoqué l'axe concernant l'amélioration des chaînes de valeur et la préservation des ressources naturelles à travers la préservation et l'extension des espaces forestiers, "dont le barrage vert constitue l'un des projets phares auxquels le gouvernement accorde de l'importance, notamment dans le cadre du plan national climat". Concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, M. Omari a formulé le



souhait d'approfondir l'expérience qui existe déjà entre les deux pays, en vue d'augmenter la production nationale et de développer l'export des produits halieutiques.

De plus, M. Omari a souligné l'importance du secteur agricole en Algérie et son rôle stratégique dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification de l'économie nationale. Par ailleurs,

lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des directeurs centraux du ministère, des responsables des structures et groupes des sous-secteurs et des instituts techniques, les deux parties ont mis en exergue les opportunités d'affaires et de partenariat existant dans les deux pays, rapporte la même source. Selon le ministère, ces opportunités "pourraient

se solder par la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts. Pour sa part, M. Xu Xiangping a soutenu l'existence de complémentarités entre les économies des deux pays, soulignant que "l'Algérie est parmi les plus grands pays d'Afrique avec lequel la Chine veut renforcer ses relations économiques et commerciales".

ALGÉRIE-NIGER

Tamanrasset : lancement d'une première opération d'exportation de bitume vers le Niger

La première phase d'une opération d'exportation de bitume vers le Niger, portant sur un volume global de 10.000 tonnes, a été lancée hier à partir de la wilaya de Tamanrasset.

Menée à partir du centre bitume de Tamanrasset relevant de l'entreprise Naftal, l'opération, qui concerne dans cette première phase une quantité de 257 tonnes sur les 10.000 T de prévus, entre dans le cadre de l'accompagnement d'un opérateur algérien chargé de la réalisation d'un projet de route au Niger, au titre du parachèvement de la route transsaharienne, a indiqué le responsable de la direction bitume de Naftal, Rafik Nait Saïdi. Elle s'insère

aussi dans le cadre de la promotion des produits Naftal afin de développer ses activités à l'export, notamment vers les pays du voisinage en Afrique, a-t-il ajouté. L'opération, qui s'étalera sur une période d'une année pour un montant de six (6) millions d'euros, prélude à d'autres actions d'exportation vers la région, sachant que l'entreprise a reçu une autre commande de 200 tonnes vers le Niger qui sera satisfaite dans le courant de cette année, en plus d'une autre émanant du Tchad, selon le même responsable. L'initiative va contribuer au développement des échanges commerciaux avec les pays du voisinage, en tant que marché naturel pour les

entreprises algériennes, surtout que Naftal dispose de moyens logistiques lui permettant de satisfaire les besoins de cette région voisine en bitume, a assuré M. Nait Saïdi. Le centre bitume de Naftal à Tamanrasset, d'une capacité de production actuelle de 400.000 tonnes/an, se chargera de la production et du stockage des quantités de bitumes destinées à l'exportation vers les pays du voisinage.

Pour M. Saïdi, les dispositions nécessaires seront prises pour assurer la bonne organisation de cette opération qui s'inscrit aussi dans le sillage d'une optimisation de l'exploitation de la Transsaharienne (RN-1).

ALGÉRIE-NIGER

Exposition spécifique algérienne au Niger: coup d'envoi de la caravane de produits nationaux vers Niamey

La caravane de produits algériens, acheminés par voie terrestre vers Niamey devant prendre part à une exposition spécifique de produits algériens prévue début novembre dans la capitale nigérienne, a pris le départ hier depuis Alger en présence de responsables du ministère du Commerce. Un convoi de quatre camions semi-remorques devra acheminer vers Niamey près de 3 tonnes de marchandises dont des produits agroalimentaires, agricoles, électroménagers et

électroniques, cosmétiques et matériaux de construction. D'autres produits périssables seront expédiés par voie aérienne (cargo), a-t-on appris auprès d'un responsable du ministère du Commerce. L'exposition spécifique de produits algériens, prévue du 6 au 11 novembre, verra la participation de 38 entreprises privées et quatre autres publiques activant dans plusieurs secteurs notamment l'agroalimentaire, la mécanique, l'industrie pharmaceutique et le textile.

Organisées par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), des rencontres «B2B» entre opérateurs algériens et nigériens seront au programme de cette manifestation économique. Présente au coup d'envoi de cette caravane, la conseillère au ministère du Commerce, chargée des foires et salons à l'étranger, Souhila Abilèche, a précisé que «c'est la septième participation de l'Algérie aux foires économiques au Niger où les produits algériens sont

très demandés». Elle a aussi fait remarquer que les entreprises nationales s'intéressent au marché nigérien qui offre une visibilité à leurs produits. Inscrite au programme du ministère du Commerce, l'exposition spécifique de produits algériens au Niger vise à renforcer la présence de la production nationale dans le marché africain notamment dans les pays limitrophes, et ce, à la faveur de l'entrée en vigueur de la Zone de libre échange africaine, a-t-elle expliqué. Par ail-

leurs, l'Algérie devra prendre part du 11 au 17 novembre prochain au Gabon à une exposition de ses produits - la deuxième en l'espace d'une année- avec la participation d'une centaine d'entreprises nationales, a annoncé Mme Abilèche. A rappeler que des expositions de produits algériens ont été organisées en 2018 dans plusieurs capitales du monde à l'instar de Washington, Bruxelles, Nouakchott, Libreville et Doha.

La Russie veut doubler ses échanges avec l'Afrique en cinq ans (Poutine)

La Russie veut "au minimum doubler" en cinq ans ses échanges commerciaux avec l'Afrique, a déclaré hier le président Vladimir Poutine, ouvrant le premier "Sommet Russie-Afrique", symbole du regain d'intérêt russe pour le continent africain. "Nous exportons actuellement pour 25 milliards de dollars de nourriture, ce qui est plus que ce que nous exportons d'armes qui représentent, elles, 15 milliards. Et nous sommes capables d'au minimum doubler ces échanges dans les quatre à cinq prochaines années", a déclaré le président russe lors de la session plénière de ce Sommet organisé à Sochi (sud) devant plusieurs dizaines de chefs d'Etat africains dont le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah. "En Afrique, il y a de très nombreux partenaires potentiels qui ont de très bonnes perspectives de développement avec un énorme potentiel de croissance", a ajouté le premier responsable russe. Il a part ailleurs indiqué que la Russie avait ces dernières années annulé des dettes africaines à hauteur de 20 milliards de dollars. "Nous voulons (aussi) renforcer la présence de l'Etat (russe) en Afrique", a-t-il également affirmé.

ALGÉRIE-PAKISTAN

M. Chenine et l'ambassadeur pakistanais s'entrelient de la redynamisation de la coopération parlementaire

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine a reçu hier l'ambassadeur pakistanais à Alger, Ata-Ul-Munim Shahid avec lequel il a examiné les voies et moyens à même de redynamiser la coopération parlementaire à travers le groupe parlementaire d'amitié Algérie-Pakistan, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement.

Cette redynamisation permettra de renforcer "les contacts par le partage d'expériences et d'expertises parlementaires, la concertation, la coordination et la consolidation des liens d'amitié entre les deux peuples", a précisé la même source.

Les deux parties ont passé en revue, lors de cette rencontre, les relations historiques liant les deux pays ainsi que la coopération bilatérale et les perspectives de son développement dans les différents domaines, a ajouté le communiqué. La rencontre a porté également sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, a conclu le communiqué.

PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES :

Les activités d'hydrocarbures soumises au contrôle

Les activités d'hydrocarbures sont soumises au contrôle et des sanctions ont été proposées dans le projet de loi sur les hydrocarbures qui y consacre toute une partie intitulée: «Infractions, sanctions et recours».

La partie en question du projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie, comprend un chapitre relatif au contrôle des activités d'hydrocarbures dans lequel, il est indiqué que «les Agences hydrocarbures peuvent, dans le cadre de l'exercice de leurs missions et lorsqu'elles l'estiment nécessaire, requérir de chaque personne exerçant des activités d'hydrocarbures toute correction et/ou modification sur les actes et méthodes utilisées dans la conduite des activités d'hydrocarbures».

Quant aux sanctions relatives aux activités d'hydrocarbures, il est stipulé dans l'article 225 que «pour tout retard ou défaut de déclaration et/ou de paiement des sommes dues (...) une majoration de un pour mille par jour de retard est appliquée. L'absence ou le dépôt tardif de déclaration portant la mention «Néant» ou relative à des opérations exécutées ou se rapportant à des impôts dont la base est négative, entraîne l'application d'une amende de cent mille (100.000) dinars». Sans préjudice des sanctions et des pénalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur, la violation d'une des dispositions de la future loi, relevant des missions d'ALNAFT, ou d'une quelconque prescription de l'autorisation de prospection, de la concession amont ou de l'acte d'attribution, par le prospecteur, l'Entreprise nationale ou les parties contractantes, est passible de suspension ou de retrait de l'autorisation de prospection, de l'acte d'attribution ou de la concession Amont.

Les sanctions sont prononcées et notifiées par ALNAFT après constatation de l'infraction et mise(s) en demeure d'y remédier, restée(s) infructueuse(s), stipule l'article 226 du projet de loi, adopté par le Conseil du ministre dimanche 13 octobre courant.

Quant à l'article 227 dudit projet, il est stipulé que «sans préjudice des sanctions et des pénalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur, l'ARH peut imposer au concessionnaire ou à l'opérateur aval, en cas de violation constatée d'une quelconque disposition de la présente loi et de ses textes d'application ou d'une quelconque disposition de la concession de transport ou d'une autorisation d'exercice, et à laquelle il n'a pas été remédié, dans un délai qui ne saurait être inférieur à un (1) mois à compter de la notification du manquement, une astreinte journalière de cent mille (100.000) dinars algériens par Jour».

Le montant définitif de l'astreinte est notifié par l'ARH à la personne défaillante qui s'en acquitte auprès de l'administration fiscale, lit-on encore. Dans le même sillage, l'article 228 stipule que «sans préjudice des sanctions et des pénalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur: toute violation des dispositions légales et réglementaires relatives aux matières énoncées à l'article 10 du projet de loi, des prescriptions de l'autorisation de mise en produit d'un puits ou celles d'une autorisation d'exploitation délivrée par le ministre, est constatée par l'ARH qui met en demeure la personne défaillante d'y remédier».

Si cette dernière n'a pas procédé aux corrections nécessaires dans le délai fixé dans la mise en demeure, elle est passible d'une astreinte journalière de cent mille (100.000) dinars algériens qui commence à courir à l'expiration de ce délai et qui s'étale sur une durée maximale de trente (30) Jours.

Si, à l'expiration de cette durée, la personne défaillante n'a toujours pas remédié à la situation, l'autorisation de mise en produit du puits est suspendue ou retirée par l'ARH et l'autorisation d'exploitation est suspendue ou retirée par le ministre sur recommandation de l'ARH, précise le projet de loi.

Le montant définitif de l'astreinte est notifié par l'ARH à la personne défaillante qui s'en acquitte auprès de l'administration fiscale, précise-t-on. Il s'agit aussi de toute violation des dispositions légales et réglementaires relatives aux matières énoncées à l'article 10 du projet de loi ou des prescriptions d'une autorisation d'exploitation délivrée par le wali, est constatée par les services territorialement compétents en charge de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement et mettent en demeure la personne défaillante d'y remédier.

Si cette dernière n'a pas procédé aux corrections nécessaires dans le délai fixé dans la mise en demeure, elle est passible d'une astreinte journalière de cent mille (100.000) dinars algériens qui commence à courir à l'expiration de ce délai et qui s'étale sur une durée maximale de trente (30) Jours, lit-on dans le document. Si, à l'expiration de cette durée, la personne défaillante n'a toujours pas remédié à la situation, l'autorisation d'exploitation est suspendue ou retirée par le wali. Le montant définitif de l'astreinte est notifié par le wali à la personne défaillante qui s'en acquitte auprès de l'administration fiscale. Enfin, dans un chapitre consacré aux recours, il est indiqué que «les décisions prises par les Agences hydrocarbures dans le cadre de l'exercice de leurs missions sont susceptibles de recours devant les juridictions algériennes compétentes selon les termes du code de procédures civile et administrative».

L'approvisionnement du marché national est une priorité

La satisfaction des besoins du marché national et son approvisionnement en hydrocarbures est au centre du projet de loi sur les hydrocarbures qui lui accorde un caractère prioritaire.

«La satisfaction des besoins du marché national en hydrocarbures constitue une priorité. L'approvisionnement du marché national en hydrocarbures est assuré par l'Entreprise nationale», lit-on dans l'article 121 du projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie.

Il est indiqué dans ce cadre que l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) peut demander au co-contractant de contribuer à la satisfaction des besoins du marché national en hydrocarbures.

Les termes, conditions et modalités de contribution du co-contractant à l'approvisionnement du marché national en hydrocarbures sont définis dans l'acte d'attribution et repris dans le contrat d'hydrocarbures. «Les quantités d'hydrocarbures prélevées au titre de la contribution du co-contractant sont cédées à l'Entreprise Nationale», précise un chapitre du projet de loi, intitulé «la contribution aux besoins du marché national».

Le prix de cession des quantités d'hydrocarbures liquides prélevées au titre de la contribution du co-contractant est le prix de base déterminé conformément aux dispositions de l'article 206 de la future loi. Par ailleurs, le projet de loi précise dans son article 207 que le prix de cession des quantités de gaz prélevées au titre de la contribution est la moyenne des prix pondérés par les quantités de gaz des différents contrats de vente, issues du périmètre objet du contrat d'hydrocarbures concerné. «Pour les hydrocarbures liquides destinées au marché national, les prix fixés, conformément aux dispositions de l'article 149 pour le pétrole brut et le conden-

sat et aux dispositions de l'article 150 pour les carburants et les GPL», stipule l'article 206 du projet de loi.

Ainsi, «les prix du pétrole brut et du condensat» entrée raffineries sont calculés pour chaque année par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), selon une méthodologie et des modalités qui est définie par voie réglementaire.

Ces prix doivent couvrir les coûts et charges, y compris la fiscalité applicable aux activités amont, et assurer aux vendeurs un taux de rentabilité raisonnable. Ces prix sont notifiés par l'ARH, selon l'article 149.

Quant aux prix de vente des carburants et des GPL destinés au marché national, non compris les taxes à la consommation, ils «doivent inclure les coûts et charges supportés par l'activité raffinage y compris le prix du pétrole brut et du condensat» entrée raffineries et par l'activité distribution, en assurant des marges raisonnables pour chaque activité», stipule l'article 150 de projet de loi.

Il est aussi précisé dans le même article que la liste des carburants et des GPL, la méthodologie et les modalités de détermination de ces prix sont définies par voie réglementaire. Pour chaque année civile, les prix de vente des carburants et des GPL destinés au marché national sont notifiés par ARH. D'autre part, il est précisé que les besoins du marché national en gaz à moyen et à long termes, qui ne peuvent être couverts par l'Entreprise nationale, sont déterminés par ALNAFT quatre-vingt-dix (90) Jours avant le début de chaque année civile. ALNAFT procède à l'évaluation de ces besoins en concertation avec l'autorité chargée de la régulation du gaz et l'Entreprise nationale, sur la base des



informations et données fournies par ces dernières, selon l'article 123 de projet de loi.

Il est aussi affirmé que toute production de gaz d'un Périmètre, destinée à approvisionner le marché national, à l'exception des besoins pour la réinjection et le cyclage, doit être conforme aux spécifications du gaz naturels.

Préférence aux entreprises algériennes pour la fourniture de biens et services

Dans un autre chapitre relatif au «contenu local», il est précisé que «le contrat d'hydrocarbures inclut des stipulations qui accordent une préférence aux entreprises algériennes pour la fourniture de biens et de services produits en Algérie pour autant que les conditions de prix, de qualité et les délais de livraison soient compétitifs».

Les parties contractantes et leurs sous-traitants ont recours en priorité au personnel algérien pour les besoins des opérations amont. A cette fin, «les parties contractantes prennent en charge, et assurent, directement ou indirectement, au début des opérations amont, la formation de personnel algérien couvrant l'ensemble des qualifications requises pour la conduite des opérations amont, dans les conditions fixées dans le contrat d'hydrocarbures», lit-on dans

l'article 125 du projet de loi.

Sur un autre registre, le projet de loi consacre toute une partie pour des activités aval dans laquelle, il évoque notamment le transport par canalisation. Il est précisé, à ce propos, que le transport par canalisation des hydrocarbures est exercé par l'Entreprise nationale sur la base d'une concession de transport par canalisation octroyée par arrêté du ministre.

La demande de concession de transport par canalisation est soumise à l'ARH qui formule une recommandation au ministre. Les termes et les conditions de cette concession sont définis dans le cahier des charges annexé à l'arrêté du ministre.

«Les concessions de transport par canalisation sont octroyées pour une durée de trente ans (30) ans. Cette durée peut être prolongée aux conditions fixées dans la concession de transport par canalisation», selon l'article 130 du projet de loi. Selon le projet de loi, «les concessions de transport pour les canalisations internationales arrivant aux frontières du territoire national pour le traverser totalement ou partiellement et les canalisations internationales, dont l'origine est sur le territoire national sont octroyées par le ministre après approbation du Conseil des ministres».

Les prix de vente du gaz naturel et des

Les prix de vente du gaz naturel et des produits pétroliers pour le marché national ont été déterminés dans le projet de loi sur les hydrocarbures adopté récemment par le Conseil des ministres. «Le prix de vente du gaz naturel à un client, dont les quantités annuelles consommées sur le marché de territoire national pour ses propres besoins sont supérieures ou égales au seuil défini par arrêté du ministre est librement négocié», stipule l'article 146 du projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie. Pour ces quantités, le client doit conclure un contrat de vente et d'achat de gaz naturel pour le marché national avec l'Entreprise nationale et/ou le co-contractant. Sans préjudice des dispositions de l'article 131, le client bénéficie du droit d'accès au réseau de transport du gaz conformément à la législation relative à la distribution du gaz par canalisation. «Le droit d'utilisation des infrastructures de transport par canalisation des hydrocarbures garanti sur la base du principe du libre accès des Tiers, moyennant le paiement d'un tarif non discriminatoire», stipule l'article 131 du même projet de loi. Quant au prix de vente du

gaz naturel aux producteurs d'électricité et aux distributeurs de gaz destinés au marché national, il est déterminé par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), selon une méthodologie et des modalités qui sont définies par voie réglementaire. Il est notifié pour chaque année civile, par l'ARH. «Pour leur approvisionnement, les producteurs d'électricité et les distributeurs de gaz destinés au marché national doivent conclure un contrat de vente et d'achat avec l'Entreprise nationale et/ou un Co-contractant», selon l'article 147 de la futur loi. S'agissant des prix de vente des produits pétroliers destinés au marché national, l'article 148 du projet de loi stipule qu'ils sont libres, à l'exception de ceux applicables aux carburants et aux GPL (Gaz de pétrole liquéfié) déterminés en application de l'article 150. «Les prix de vente des carburants et des GPL destinés au marché national, non compris les taxes à la consommation, doivent inclure les coûts et charges supportés par l'activité raffinage y compris le prix du pétrole brut et du condensat, entrée raffinerie, et par l'activité distribution,

PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES :

La conclusion d'un contrat conditionnée

Les modalités de conclusion d'un contrat d'hydrocarbures ont été fixées par le projet de loi sur les hydrocarbures à travers un acte d'attribution octroyé par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT).

"Pour la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures, ALNAFT octroie par un acte d'attribution, le droit aux parties contractantes d'exercer des activités de recherche et/ou d'exploitation sur un périmètre", comme le stipule l'article 89 du projet de loi, dont l'APS a obtenu une copie.

L'acte d'attribution signé par ALNAFT définit notamment, le périmètre objet du contrat d'hydrocarbures, la désignation des parties contractantes, le plan de recherche, les conditions et modalités de restitution totale et de rendus de surfaces.

Il définit aussi les modalités d'approbation du plan de développement, les modalités de notification par les parties contractantes de la désignation et le changement de l'opérateur amont, les prescriptions relatives aux transferts et au changement de contrôle, selon la même source. "Les contrats d'hydrocarbures sont conclus par les parties contractantes à l'issue d'un appel à concurrence organisé par ALNAFT. Les règles régissant l'appel à concurrence, ainsi que les conditions et modalités de soumission et de sélection des offres pour la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures sont définies par ALNAFT", stipule l'article 90 du projet de loi.

L'appel à la concurrence prévoit, notamment, la forme contractuelle, les termes du modèle de contrat à conclure, les critères de sélection et, le cas échéant, les exigences particulières auxquelles il faut satisfaire pour la conclusion des contrats d'hydrocarbures. Il est précisé, dans le même sillage, que les personnes qui répondent à l'appel à la concurrence doivent disposer de l'attestation de pré-qualification, délivrée par ALNAFT sur la base de règles et critères que cette agence définit.

L'Entreprise nationale peut conclure un contrat d'hydrocarbures en gré à gré, après concertation avec ALNAFT qui délivre à cet effet un acte d'attribution, tel que proposé dans l'article 91 du projet de loi. S'agissant de la participation au contrat d'hydrocarbures, l'article 92 stipule que "dans le cas d'un contrat de participation, le taux de participation de l'Entreprise nationale est fixé à un minimum de 51%", tandis que dans le cas d'un contrat de partage de production, la part de production mise à la disposition du co-contractant étranger au point de livraison, pour le remboursement de ses coûts pétroliers et au titre de sa rémunération nette après paiement de l'impôt sur la rémunération, ne peut dépasser 49% de la production totale issue du périmètre d'exploitation".

Dans le cas d'un contrat de ser-

vices à risque, "le paiement en numéraire au co-contractant étranger, à titre de remboursement de ses coûts pétroliers et de sa rémunération nette après paiement de l'impôt sur la rémunération, ne peut dépasser 49% de la valeur de la production totale issue du périmètre d'exploitation", lit-on dans l'article 94 de la future loi.

"Le pourcentage de participation de l'Entreprise nationale au financement de l'investissement, au titre du contrat d'hydrocarbures, est déterminé, après une concertation entre ALNAFT et l'Entreprise nationale, et mentionné dans l'appel à la concurrence ou à l'occasion d'un gré à gré", selon l'article 95. Le projet de loi a, par ailleurs, évoqué les transferts au titre des contrats d'hydrocarbures. Ainsi, "les intérêts résultant d'un contrat d'hydrocarbures, ainsi que les droits et obligations attachés à ces intérêts sont cessibles et transmissibles aux conditions fixées dans l'acte d'attribution et le contrat d'hydrocarbures, dans le respect des dispositions du projet de loi".

Droit de préemption garanti

Il est également stipulé dans l'article 97 que "les parties contractantes peuvent, individuellement ou collectivement, directement ou indirectement, procéder à un transfert des droits et obligations qu'elles tiennent du contrat d'hydrocarbures y compris lorsque l'opération résulte d'un changement de contrôle".

Le Transfert peut intervenir entre les parties contractantes ou au profit d'un tiers à condition que ce dernier réponde à des exigences fixées dans le projet de loi. Les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent à la partie de la participation de l'Entreprise nationale qui dépasse le taux minimal de 51%. L'Entreprise nationale peut transférer tout ou une partie de ses droits et obligations correspondant à la différence entre son taux de participation dans le contrat d'hydrocarbures et le taux minimal de 51%, prévu par le projet de loi.

Tout transfert doit être préalablement approuvé par ALNAFT, dans un délai de 90 jours à compter de la réception de la demande de transfert, selon les principes et modalités définis dans le contrat d'hydrocarbures et l'acte d'attribution.

La demande de Transfert doit notamment comporter le détail des modalités et des conditions économiques et financières du Transfert. ALNAFT peut se faire assister par tout expert disposant des compétences pour examiner un transfert soumis à son approbation. "Sauf lorsque le transfert intervient au profit d'une

entité affiliée, l'Entreprise nationale dispose d'un droit de préemption à l'occasion de tout transfert d'intérêts dans un contrat d'hydrocarbures. L'Entreprise nationale peut exercer ce droit dans un délai qui ne peut excéder 60 jours à compter de la date de réception d'une copie de la demande de Transfert, communiquée par ALNAFT. Le droit de préemption s'exerce aux mêmes conditions et modalités que le transfert projeté. A défaut de respecter ce délai, l'Entreprise nationale est réputée avoir renoncé à son droit de préemption", précise l'article 98.

En cas de changement de contrôle d'une des personnes constituant les parties contractantes, le ministre peut décider de l'incompatibilité de cette opération avec le maintien de la participation de la personne concernée au contrat d'hydrocarbures. Cette faculté est exercée dans les 90 jours à compter de la réception par ALNAFT des informations et documents afférents audit Changement de Contrôle.

Dans ce cas, les droits et obligations de ladite personne sont transférés à l'Entreprise nationale et/ou aux autres parties contractantes, moyennant une juste indemnisation. "Tout transfert intervenu en violation des dispositions du projet de loi est nul et de nul effet", stipule l'article 100 de la future loi. Par ailleurs, dans l'article 54, il est stipulé que les contrats d'hydrocarbures gérés sont régis par le droit algérien. Ils contiennent une clause prévoyant le recours à un mode de règlement amiable des différends avant saisine de la juridiction compétente. Ils peuvent contenir une clause compromissoire permettant, le cas échéant, le règlement de différends par voie d'arbitrage international.

"Le contrat d'hydrocarbures est conclu pour une durée de 30 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Cette durée comprend une période de recherche qui ne peut excéder 7 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, sauf prorogation accordée conformément aux dispositions du projet de loi", stipule l'article 56. Quant à la durée du contrat, elle peut être prorogée pour une période ne pouvant excéder à 10 ans, selon le même article. Concernant les accords d'unification, il est stipulé dans l'article 102 que "l'Entreprise nationale et les parties contractantes constatent un gisement s'étend à l'intérieur d'un périmètre mixte couvert par une autre concession amont ou par un autre contrat d'hydrocarbures, elles informent ALNAFT du prolongement de ce gisement sur le périmètre mixte".

Favoriser l'investissement en préservant l'intérêt national

Le projet de loi sur les hydrocarbures, adopté récemment par le Conseil des ministres, se veut un nouveau cadre réglementaire favorisant l'investissement dans le secteur et préservant l'intérêt national, dans une conjoncture marquée par un manque de ressources financières. Composé de 238 articles, ce projet de loi détermine le régime juridique, le cadre institutionnel, le régime fiscal applicable aux activités en amont, ainsi que les droits et obligations des personnes exerçant les activités d'hydrocarbures. S'agissant du cadre institutionnel, trois formes de contrats sont proposés dans le projet de loi pour assurer plus d'attractivité dans le secteur et épargner les ressources financières de la compagnie nationale, Sonatrach, en matière d'investissement.

Pour la conclusion des contrats hydrocarbures, l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) s'est vu confier la mission d'octroyer, par un acte d'attribution, le droit aux parties contractantes d'exercer les activités de recherche et/ou d'exploitation sur un périmètre. En matière du régime fiscal applicable aux activités en amont, à l'exclusion des activités de prospections, contenu dans le projet de loi sur les hydrocarbures, il est constitué de plusieurs impôts, taxes et redevances.

Il s'agit de la taxe superficielle, la redevance des hydrocarbures, l'impôt sur le revenu des hydrocarbures (IRH), l'impôt sur le résultat, l'impôt sur la rémunération du co-contractant étranger, la redevance forfaitaire sur la production anticipée, ainsi que la taxe foncière sur les biens. Les initiateurs du projet de loi ont placé, par ailleurs, la satisfaction des besoins du marché national et son approvisionnement en hydrocarbures au centre du futur cadre juridique en lui accordant un caractère prioritaire.

Maintien des 51/49% et renforcement du droit de préemption

L'aspect contrôle a été aussi pris en considération dans ce projet de loi, qui consacre toute une partie intitulée: "Infractions, sanctions et recours". La future loi sur les hydrocarbures a, en outre, déterminé les prix de vente du gaz naturel et des produits pétroliers pour le marché national, et consacre la possibilité de limiter la production des hydrocarbures pour des raisons liées aux objectifs de la politique nationale en la matière. Il est précisé dans ce cadre que "les limitations de production d'hydrocarbures font l'objet d'une décision du

ministre qui en fixe les quantités, la date d'effet et la durée".

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) met en œuvre équitablement la répartition des limitations, aux différents périmètres d'exploitation sur la base de leurs productions respectives et des contraintes techniques, selon l'article 120 de projet de loi.

Concernant les titres miniers, il est stipulé, par le même texte de loi dans son article 8, qu'"ils appartiennent à l'Etat". Ces titres sont délivrés "exclusivement" à l'Agence nationale pour ALNAFT par décret présidentiel.

"Les titres miniers délivrés ne confèrent pas de droit de propriété sur le sol ou le sous-sol", selon le même texte de loi. L'attribution d'une concession amont ou la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures est subordonnée à l'obtention par ALNAFT d'un titre minier, stipule le projet de loi, ajoutant que les conditions et les modalités de délivrance des titres miniers sont fixées par voie réglementaire, a précisé la même source.

Les principes directeurs du projet de loi comprennent aussi le "maintien de la règle 51/49% (régissant l'investissement étranger en Algérie) et diversification des formes contractuelles" et "la réaffirmation du monopole de l'entreprise nationale sur l'activité de transport par canalisation". S'agissant des transferts des droits et obligations dans le cadre du contrat d'hydrocarbures, le projet de loi stipule notamment que "sauf lorsque le transfert intervient au profit d'une entité affiliée, l'Entreprise nationale dispose d'un droit de préemption à l'occasion de tout transfert d'intérêts dans un contrat d'hydrocarbures".

"L'Entreprise nationale, lit-on encore, peut exercer ce droit dans un délai qui ne peut excéder 60 jours à compter de la date de réception d'une copie de la demande de Transfert, communiquée par ALNAFT. Le droit de préemption s'exerce aux mêmes conditions et modalités que le transfert projeté. A défaut de respecter ce délai, l'Entreprise nationale est réputée avoir renoncé à son droit de préemption", précise l'article 98. En cas de changement de contrôle d'une des personnes constituant les parties contractantes, le ministre peut décider de l'incompatibilité de cette opération avec le maintien de la participation de la personne concernée au contrat d'hydrocarbures. Cette faculté est exercée dans les 90 jours à compter de la réception par ALNAFT des informations et documents afférents audit Changement de Contrôle.

produits pétroliers déterminés



en assurant des marges raisonnables pour chaque activité", stipule le projet de loi dans son article 150.

Il est aussi précisé dans le même article que «la liste des carburants et des GPL, la méthodologie et les modalités de détermination de ces prix sont définies par voie réglementaire. Pour chaque année civile, les prix de vente des carburants et des GPL destinés au marché national sont notifiés par l'ARH». S'agissant des prix du pétrole brut et du condensat, entrée raffineries, ils sont calculés pour chaque année par l'ARH, selon une méthodologie et des modalités qui est définie par voie réglementaire. «Ces prix doivent couvrir les coûts et charges, y compris la fiscalité applicable aux activités amont, et assurer aux vendeurs un taux de rentabilité raisonnable. Ces prix sont notifiés par l'ARH», selon l'article 149. Par ailleurs, le projet de loi consacre une partie à des dispositions communes aux activités d'hydro-

carbures dans deux de ses chapitres, à savoir les obligations en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que le régime d'autorisation d'exploitation spécifique aux installations des activités d'hydrocarbures. Pour le premier chapitre, il est stipulé dans l'article 151 de la future loi que «toute personne exerçant une activité d'hydrocarbures respecte les meilleurs pratiques en vue de prévenir tous risques ou dommage aux personnes, aux biens, aux installations et l'environnement». Concernant le second chapitre, il est précisé que les installations et ouvrages relevant des activités d'hydrocarbures sont soumises au régime spécifique d'autorisation d'exploitation. «La mise en exploitation des installations et ouvrages relevant des activités d'hydrocarbures doit préalablement faire l'objet d'une autorisation d'exploitation délivrée par le ministre ou par le wali territorialement compétent», lit-on dans l'article 156 du projet de loi.

APS

TIARET : L'importance de la presse de proximité dans la société soulignée

L'importance de la presse de proximité et son rôle dans la société a été soulignée lors d'une conférence organisée mardi à l'université Ibn Khaldoune de Tiaret à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse.

Les conférenciers se sont attardés sur les circonstances d'émergence de la presse de proximité, sa réalité, ses perspectives et son évolution, tout en s'accordant sur son importance dans la société, notamment à l'ère des progrès technologique et numérique.

L'universitaire Mokhtar Djellouli de Tiaret a abordé, dans sa communication, l'ouverture politique informative et la presse plurielle, tout en mettant l'accent sur leur impact sur la société et, par ricochet, l'apparition de cette pluralité informative au début des années 90.

M. Djellouli a mentionné, à titre d'exemples, la création de chaînes locales s'intéressant aux préoccupations sociales et culturelles des citoyens dans un espace géographique déterminé.

« Cette notion s'est développée engageant des relations du journaliste avec l'environnement local ce qui a contribué au développement de la société », a-t-il souligné au cours de la rencontre organisée par la faculté des sciences humaines et sociales filière Information et Communication de l'université de Tiaret.

L'enseignant à l'université d'Alger 3, Hocine Doudjadji, a soutenu, pour sa part, que le foisonnement des médias de proximité a été favorisé par « la volonté politique de création de radios locales qui contribuent aujourd'hui à la consolidation des bases de la société à l'échelle locale, accompagnent le développement et transmettent les préoccupations des citoyens aux décideurs. » Le journaliste Mokhtar Boumaâza de la radio de Tiaret a fait part de son expérience dans le domaine de l'information de proximité à travers l'émission « Les communes » qu'il anime, en invitant les premiers responsables des collectivités locales à répondre aux préoccupations des citoyens, entre autres.

Les intervenants lors de la rencontre, à laquelle ont assisté des universitaires du pays, ont débattu de neuf axes traitant, entre autres, du concept de la presse de proximité, ses caractéristiques, son importance et sa stratégie, ainsi que le rôle des médias dans le développement de la citoyenneté, la culture et la prévention, la place de la femme dans la presse de proximité, la situation socio-professionnelle des journalistes, les défis des médias dans la wilaya de Tiaret et les enjeux technico-économiques de la presse.

KHENCHELA : 20 milliards DA pour des centaines de projets au profit des communes de la wilaya

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, M. Salah-Eddine Dahmoune, a affirmé mardi soir à Khenchela qu'une enveloppe financière de 20 milliards DA a été consacrée pour la réalisation de centaines de projets de développement dans les communes de la wilaya de Khenchela.

Lors d'une rencontre avec la société civile tenue dans l'après-midi au siège de la wilaya, le ministre a décidé l'octroi de 20 milliards DA pour le financement de projets divers de développement au profit de la population de la wilaya.

Ce montant dégagé du fonds de garantie et solidarité des collectivités locales financera la réalisation de projets d'équipements et d'investissement dans le cadre local ou intercommunal, a ajouté M. Dahmoune qui a rappelé que la wilaya a bénéficié durant 2018 et 2019 d'une enveloppe financière de 16 milliards DA pour divers projets notamment de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz.

Le ministre a promis à l'occasion de soumettre au ministre des Travaux Publics et des Transports la préoccupation relative à la réalisation d'une route à double voie pour relier la wilaya de Khenchela à celle de Batna sur 74 km puis à l'autoroute Est-ouest.

Il a également affirmé qu'il transmettra au Premier ministre le dossier de desserte de la wilaya de Khenchela



par le réseau ferroviaire et a affirmé qu'une enveloppe financière de 5 milliards DA sera accordée à l'aménagement des lotissements sociaux à travers les communes de la wilaya.

Il a également fait état de l'octroi d'une enveloppe financière de 8 milliards DA pour le redressement du secteur des ressources en eau dans la wilaya par l'inscription d'un projet de barrage dans la commune d'El

Ouldja, du barrage de Melague à Bouhmama et la programmation de la réalisation de 4 stations d'épuration des eaux usées et la réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable du chef-lieu de wilaya.

Aussi, 1,2 milliard DA seront en outre accordés « début 2020 » à la wilaya pour l'exécution des projets proposés pour le renforcement du réseau de chemins communaux de la wilaya, a indiqué

le ministre qui a assuré avoir donné son accord pour le déblocage de 120 millions DA pour la réhabilitation et l'extension des gradins du stade Hamam Amar du chef-lieu de wilaya.

Le ministre a conclu en affirmant que la mobilisation d'une enveloppe financière de 2 milliards DA pour les divers projets a pour objectif d'améliorer le cadre de vie de la population de la wilaya.

UNIVERSITÉ CHADLI BENDJEDID D'EL TAREF : Introduction d'une nouvelle spécialité en master mathématiques



Une nouvelle spécialité dédiée au master mathématiques a été introduite, pour l'année universitaire 2019/2020, à l'université Chadli Bendjedid d'El

Tarf, a indiqué, mardi, le recteur, Abdelmalek Bechkaznadjji.

Cette nouvelle spécialité s'ajoute aux trois autres nouvelles spécialités consacrées au doctorat, a précisé le recteur, en marge de l'ouverture officielle de l'année universitaire 2019-2020.

Il s'agit, a-t-il ajouté dans ce contexte, des sciences économiques, des sciences sociales et des sciences vétérinaires. M. Bechkaznadjji a également précisé que pour l'année universitaire en cours, 07 nouveaux enseignants chercheurs (des maîtres assistants) ont rejoint le staff des encadreurs de cet établissement universitaire qui totalise, cette année, 416 enseignants, tous grades confondus.

L'université d'El Tarf a enregistré, cette année, un engouement particulier des étudiants pour sept (07) filières, parmi lesquelles il a cité celles des sciences économiques, le droit, les sciences sociales et la langue anglaise.

Le choix des nouveaux bacheliers est justifié, a-t-on noté, par les opportunités diverses offertes par ces spécialités dans le marché de l'emploi.

Lors de la cérémonie d'ouverture de la nouvelle rentrée universitaire, 12 majors de promotion ainsi que 17 enseignants dont 05 promus au rang de professeurs des universités ont été honorés.

L'université Chadli Bendjedid accueille pour l'année pédagogique en cours près de 6900 étudiants dont un millier de nouveaux inscrits, à travers sept facultés englobant une quinzaine de départements.

APS

BATNA : Forte affluence au Salon du miel et des produits de la ruche

Le Salon local du miel et des produits de la ruche, ouvert dans la ville de Batna le 19 du mois en cours, enregistre une forte affluence des visiteurs, a-t-on constaté.

En dépit des prix de ce produit agricole fixés entre, 4.000 et 5.000 DA pour le kilogramme, les produits proposés, connaissent un véritable engouement appuyé notamment par l'organisation de cette manifestation à la place de la Liberté, sise au chef lieu de wilaya.

Initiée par le conseil de wilaya interprofessionnel de la filière apicole, cette nouvelle édition qui devra se poursuivre jusqu'au 29 octobre prochain, a été marquée par l'exposition à la vente d'une dizaine de types de miel naturel en plus des produits de la ruche à multiples avantages.

L'initiative vise principalement « à faire connaître les variétés du miel produites à l'échelle locale appréciées par les connaisseurs du miel, telles que le miel noir, le miel blanc,

le miel de jujubier, le miel de romarin et d'autres espèces qui tirent leur renommée de variétés de plantes les plus répandues dans la région des Aurès, notamment les plantes aromatiques », a précisé à l'APS le président local du conseil interprofessionnel de cette filière, Tarek Bendrihem.

Dix Sept (17) apiculteurs de plusieurs communes de la wilaya participent au salon local du miel et des produits de la ruche de l'année 2019 dont la localité de Barika, où ce genre

d'activités n'existait pas il y a quelques années en raison du climat caractérisé par des températures élevées tout au long de l'année, défavorable à l'activité apicole.

Le secteur agricole dans la wilaya de Batna qui a réalisé durant l'année précédente une production de 3.218 quintaux du miel avec 5 kg par ruche, dispose pendant cette période de 73.103 ruches, selon les dernières statistiques établies par la direction des services agricoles (DSA).

SELON L'ONLDT Plus de 1,2 million de comprimés psychotropes saisis durant le premier semestre de 2019

Les services de la Sûreté nationale (SN), de la Gendarmerie nationale (GN) et des Douanes ont saisi plus de 1,2 millions de comprimés psychotropes et 300 kg de cocaïne en Algérie durant le premier semestre de l'année 2019, a-t-on appris, mardi, auprès de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT).

«Le bilan de l'ONLDT fait état de la saisie de pas moins de 1,2 millions de comprimés psychotropes», a déclaré à l'APS, M. Bouzarti Nouredine, représentant de l'office, en marge de la caravane de sensibilisation et des portes ouvertes sur la lutte contre la drogue en milieu scolaire, organisées par l'Assemblée populaire de la wilaya d'Alger (APW).

Concernant les drogues dures, «306 kg de cocaïne et plus de 295 grammes d'héroïne ont été saisis», a ajouté le même responsable.

Les quantités de résine de cannabis saisies par les services de la SN, de la GN et des douanes durant la même période de référence, ont dépassé 23 tonnes, contre 32 tonnes saisies en 2018.

Soulignant que les quantités des drogues saisies durant les toutes dernières années avaient enregistré «une baisse importante», la même source a rappelé les chiffres enregistrés par les trois services de lutte contre les stupéfiants (GN, DGSN et Douanes), qui révèlent que le bilan des années 2014 jusqu'à 2016 avait dépassé le



seuil de 100 tonnes pour les quantités de résine de cannabis saisies, à titre d'exemple, (181 tonnes en 2014, 126 tonnes en 2015 et 109 tonnes en 2016) avant de reculer à 52 tonnes en 2017. Nous constatons actuellement que les jeunes se penchent beaucoup plus sur la consommation des psychotropes par rapports aux années précédentes où ces derniers consommaient le cannabis, a-t-il soutenu. Le bilan des affaires liées à la drogue ayant été traitées par les services judiciaires a connu une hausse entre 2014 et 2018, passant de 18.653 affaires en

2014 à près de 25.000 affaires en 2015, puis à plus 33.000 affaires en 2018.

M. Bouzarti a révélé, dans ce sens, que le nombre de toxicomanes pris en charge au niveau des centres de désintoxication à travers les différentes wilayas du pays a atteint, lors du premier trimestre de l'année en cours, 5.432 personnes, sachant que près de 24.500 personnes avaient été pris en charge au niveau de ces centres en 2018. Pour rappel, la caravane de sensibilisation à la lutte contre la drogue en milieu scolaire devra se poursuivre jusqu'au 19 décembre et toucher 25

établissements éducatifs et centres de formation professionnelle à travers les circonscriptions administratives de la wilaya. La caravane a fait une halte mardi au niveau du lycée Mohamed Bouabdellah (les Eucalyptus) Cette manifestation, à laquelle participe des instances sécuritaire, l'association ½ Moustaqbal Chabab « et les directions de la Jeunesse et des Sports et des Wakfs de la wilaya d'Alger, vise à sensibiliser les élèves et les jeunes aux risques de la toxicomanie et ses répercussions sur leur avenir.

BECHAR :

Arrestation d'un narcotrafiquant, et saisie d'une importante quantité de drogue et de psychotropes

Un trafiquant de drogue en possession de 3,4 kg de kif traité et 3.299 comprimés de psychotropes a été arrêté lundi par les éléments des brigades de recherches et d'investigations, (BRI) relevant du service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Bechar, a-t-on appris mardi auprès de la cellule de communication et de relations publiques de ce corps de sécurité.

L'arrestation de ce trafiquant âgé d'une vingtaine d'année et la saisie de l'importante quantité de marchandise

prohibée, ont eu lieu à la suite de renseignements faisant état de la détention illégale de drogues et psychotropes par l'individu concerné.

Des investigations approfondies ont conduit à son arrestation et la perquisition sur ordonnance de la justice de son domicile a permis aux enquêteurs de mettre la main sur la drogue et les psychotropes, a-t-on précisé.

Trois flacons de solution buvable de psychotropes, outre un montant de 316.540.00 DA, provenant de la com-

mercialisation illégale de la drogue et de psychotropes, ainsi que neuf (9) appareils téléphoniques et six (6) épées et des armes blanches de la catégorie 6, ont été également saisis lors de cette opération.

Le mis en cause dans cette affaire a été présenté devant la justice qui a ordonné sa mise en détention préventive en attendant la poursuite de l'enquête judiciaire pour sa prochaine comparution devant une juridiction compétente, a-t-on fait savoir.

MILA :

Saisie de 5.480 comprimés de psychotropes

Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la sûreté de wilaya de Mila ont saisi de 5.480 comprimés psychotropes dans une opération, qui s'est soldée également par le démantèlement d'un réseau de contrebande de produits hallucinogènes, composé de deux (2) personnes âgées de 33 et de 34 ans, a-t-on appris mercredi auprès des services de ce corps sécuritaire. L'opération a été menée sur la base de renseignements faisant état d'une activité suspecte de deux personnes, a-t-on indiqué, détaillant que l'enquête déclenchée a permis d'identifier et d'arrêter les deux (2) trafiquants à l'entrée Sud de la ville de Mila à bord d'un véhicule de tourisme. A la fouille du véhicule, une quantité de 5.480 comprimés psychotropes dissimulée dans le réservoir du carburant a été découverte, a-t-on noté, soulignant que la marchandise était acheminée depuis un pays voisin. Après le parachèvement des procédures judiciaires, les deux personnes impliquées dans l'affaire ont été présentées devant le parquet près le tribunal de Mila, a indiqué la même source. A signaler que les services de la sûreté de wilaya de Mila ont traité récemment des opérations similaires qui ont permis l'arrestation de plusieurs personnes et la saisie de quantités importantes de comprimés psychotropes.

MÉDÉA

Deux morts dans une collision entre un véhicule touristique et un camion à Berrouaghia

Deux personnes ont trouvé la mort mercredi matin dans une collision entre un véhicule touristique et un camion poids lourd, survenue à "Cherata" dans la commune de Berrouaghia, est de Médéa, sur un tronçon de l'autoroute nord-sud, a-t-on appris auprès de la protection civile.

L'accident a également fait un blessé, parmi les passagers du véhicule touristique, qui a été secouru sur place, avant d'être transporté à l'hôpital "Benyoucef Benkheda", à Berrouaghia, pour recevoir les soins nécessaires, a-t-on ajouté.

Les corps des deux victimes, âgés de 20 et 52 ans, morts sur le coup, ont été transférés à la morgue de la même structure sanitaire, a indiqué la protection civile.

AÏN DEFLA

La nécessité du travail intersectoriel dans la concrétisation des actions visant les pans vulnérables de la société soulignée

Le directeur opérationnel du Programme d'Appui au Développement Local Durable et aux Actions Sociales du Nord-Ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA), Samir Boukhalfa, a mis l'accent mardi à Aïn Defla sur la nécessité du travail intersectoriel dans la concrétisation des actions en directions des pans vulnérables de la société.

«Le PADSEL-NOA n'est pas l'apanage du département de la solidarité nationale mais doit impliquer divers autres secteurs tels l'environnement, l'agriculture et la formation professionnelle ainsi que les élus et la société civile», a souligné M. Boukhalfa au cours d'une rencontre d'informations visant la présen-

tation des grandes lignes du programme.

Etre à l'écoute des personnes démunies, dépasser la vision administrative et connaître les spécificités des régions ciblées afin de trouver la bonne opportunité constituent autant de conditions nécessaires pour la réussite du programme, a-t-il estimé.

Tout en rappelant que le programme a pour objectif global de contribuer à la réduction des disparités sociales et économiques grâce au développement intégré et durable, il a émis le souhait de voir les mentalités changer à la faveur des actions entreprises de telle sorte à ce que les personnes soutenues aujourd'hui seront celles qui vien-

dront demain en aide à d'autres individus souffrant de la pauvreté et de la précarité.

«En vérité, ce à quoi nous aspirons, c'est changer les mentalités en libérant les individus de telle sorte à ce qu'eux-mêmes viennent, à l'avenir, en aide à des personnes souffrant de la pauvreté et de la précarité», a-t-il soutenu.

Inscrit au titre de la convention de financement signée entre l'Algérie et l'Union Européenne le 22 décembre 2014, le Programme d'Appui au Développement Local Durable et aux Actions Sociales du Nord-Ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA), doté d'un budget de 43,4 millions d'euros dont 20 millions d'euros

représente la contribution de l'UE.

Il a pour objectif global de contribuer à la réduction des disparités sociales et économiques grâce au développement intégré et durable Outre Aïn Defla, le programme en question concerne cinq autres wilaya en l'occurrence Saïda, Médéa, Chlef, Tissemsilt et Tiaret, a-t-il fait savoir, mettant en exergue l'importance du renforcement des liens entre les acteurs du développement local.

Trois pans de la société sont destinataires de ce programme en l'occurrence la femme au foyer, les jeunes sans emploi ainsi que les personnes aux besoins spécifiques.

Faisant remarquer que ce programme est mené en collaboration avec l'Agence de Développement Social (ADS), le directeur de l'Action Sociale (DAS) de Aïn Defla, Djamel Hamitouche a, pour sa part, noté que ces actions visent l'amélioration des conditions de vie et de bien-être des citoyens des zones désertées et ce par la création de richesses et l'amélioration des revenus.

Des représentants des communes et des daïra, des responsables des dispositifs d'emploi (ANSEJ, CNAC et ANGEN) ont pris part à cette journée abritée par la bibliothèque de lecture publique de Aïn Defla.

GRANDE-BRETAGNE : 39 corps découverts dans un camion en provenance de Bulgarie



Trente-neuf corps ont été découverts dans la nuit de mardi à mercredi à Grays dans l'Essex, à l'est de Londres, dans un camion dont le chauffeur, originaire d'Irlande du Nord, a été arrêté pour meurtre, a annoncé la police britannique.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le camion venait de Bulgarie et était entré au Royaume-Uni le 19 octobre à Holyhead, port situé sur la côte ouest de la Grande-Bretagne et desservant notamment l'Irlande. Aucune précision n'a été apportée dans l'immédiat sur l'origine des victimes ni si les victimes étaient des migrants. Face au renforcement des contrôles sur les côtes de la Manche, l'Irlande peut constituer un pays de transit sur les routes de migration en raison de l'ouverture des frontières entre le pays et le Royaume-Uni.

«Le processus d'identification des victimes est en cours», selon Andrew Mariner, responsable de la police de l'Essex, cité dans le communiqué. La police a été alertée vers 14h40 par les services de secours, qui ont découvert les victimes, selon un communiqué de la police de l'Essex. Il s'agirait de 38 adultes et un mineur.

Le chauffeur du camion a été placé en garde à vue, a-t-il ajouté. Un dispositif de sécurité a été mis en place et les accès de la zone industrielle de Waterglade, où le camion a été découvert, ont été fermés.

RUSSIE/CHANGEMENT CLIMATIQUE : Découverte de cinq îles suite au recul des glaces

La marine russe a annoncé mardi avoir localisé dans l'océan Arctique cinq petites îles révélées par le recul des glaces dû au changement climatique.

L'existence de ces nouveaux territoires, situés dans une baie au large de l'archipel de la Nouvelle-Zemble, à l'extrême nord de la Russie, a été confirmée par une expédition maritime sur place en août et septembre.

Selon le chef de la flotte russe dans le Grand Nord, Alexander Moiseïev, cité par des médias, les îles avaient été prises auparavant pour des glaciers, affirmant lors d'une conférence de presse à Moscou, que «la fonte de la glace, son effondrement et des changements de températures ont conduit à leur découverte».

Fin août, des images satellites avaient révélées ces terres dont la taille avait été évaluée par la flotte russe entre 900 et 54.000

mètres carrés (près de huit terrains de football).

Entre 2015 et 2019, la fonte des glaces en Arctique a été la plus importante jamais enregistrée, selon un rapport de l'Onu sur le réchauffement climatique publié en septembre.

Dans ce contexte, la Russie, plus grand pays du monde, a ouvert ces dernières années une série de bases militaires et scientifiques en Arctique. Lors de l'expédition russe ayant confirmé l'existence des cinq îlots, l'équipage d'une soixante de personnes, dont des scientifiques, a embarqué à bord d'un remorqueur et non d'un brise-glace, une première pour ce type de missions.

«Nous avons eu de la chance, car nous avons pu



accoster des îles où le rivage et les eaux côtières ne sont pas toujours libérés des glaces chaque année», s'est réjoui de son côté, le commandant des expéditions russes dans le Grand Nord, Denis Krets. Selon Krets, cette mission par temps «chaud» a également per-

mis de confirmer l'existence d'une île considérée auparavant comme une péninsule rattachée à l'archipel François-Joseph, à l'ouest de la Nouvelle-Zemble. Les autorités russes ont indiqué que ces territoires seraient baptisés prochainement.

LIBYE: L'OMS fournit des médicaments à des dizaines d'hôpitaux

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni des médicaments essentiels à des dizaines d'hôpitaux et de centres médicaux en Libye, a annoncé, mardi, le Fonds central d'intervention d'urgence de l'Onu (CERF).

«Des médicaments pour le traitement de milliers de patients sont arrivés dans plus de 40 des principaux centres de

santé et hôpitaux libyens grâce à l'OMS en Libye», a-t-il tweeté. «Le CERF a fourni les approvisionnements dont nous avons un besoin urgent», a-t-il ajouté. De graves pénuries de fournitures médicales essentielles dans les hôpitaux et les centres médicaux en Libye obligent les Libyens à recourir à des cliniques privées très coûteuses.



Organisation mondiale de la santé

EUROPE Mort d'un migrant près de l'île grecque de Kos

Un migrant a été tué mercredi près de l'île grecque de Kos, six autres blessés et deux portés disparus dans la collision d'un bateau de migrants avec un navire de patrouille des garde-côtes grecs, ont annoncé ces derniers. La collision s'est produite alors qu'il faisait encore nuit noire près de cette île de la mer Égée, ont précisé les garde-côtes grecs, ajoutant que le bateau de migrants transportait 34 personnes et n'avait pas de

lumière. Un homme et un enfant de trois ans étaient portés disparus. Les blessés, dont une femme enceinte et deux personnes grièvement touchées, ainsi que les survivants ont été hospitalisés à Kos. La Grèce est redevenue cette année la principale porte d'entrée des migrants en Europe, avec un flux accru venant de la Turquie voisine. Le gouvernement se veut ferme, avec un renforcement des patrouilles pour dissuader les

bateaux de migrants.

Le Premier ministre conservateur Kyriakos Mitsotakis a affirmé la semaine dernière dans un discours que «des vagues de réfugiés et migrants économiques assiègent à présent les pays européens». M. Mitsotakis, arrivé au pouvoir en juillet, souhaite renvoyer en Turquie 10.000 personnes et accélérer les procédures pour les demandes du statut de réfugié.



UKRAINE Deux morts à Kiev dans l'explosion accidentelle d'une grenade

L'explosion, probablement accidentelle, d'une grenade a tué deux hommes dont un militaire en plein centre de Kiev, la capitale ukrainienne, a indiqué mercredi la police.

La déflagration mardi soir est intervenue alors que les deux victimes discutaient devant un immeuble, selon un communiqué de la police. «La thèse principale des enquêteurs est qu'une manipulation imprudente de l'engin explosif» a provoqué le drame, a-t-elle précisé. Un des morts était un ancien soldat d'un bataillon volontaire ayant combattu contre les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, a précisé la porte-parole de la police de Kiev Oksana Blychtchik, citée par l'AFP.

Les incidents impliquant des armes de guerre sont relativement courants en Ukraine, où un grand nombre d'entre elles proviennent de la zone de conflit avec des séparatistes, une guerre qui a fait près de 13.000 morts depuis son déclenchement en 2014.

APS

ESPAGNE: Un mort et deux disparus dans des inondations en Catalogne



Un homme a été retrouvé mort mercredi et deux personnes étaient portées disparues au lendemain de fortes inondations en Catalogne (nord-est de l'Espagne), qui ont aussi privé d'électricité 25.000 foyers, ont indiqué mercredi les autorités régionales.

Le corps sans vie d'un homme disparu mardi soir dans le village de Arenys de Munt a été découvert à l'aube sur la plage de Caldes

d'Estrac, à 40 km au nord de Barcelone, a annoncé la police régionale sur Twitter. Les pompiers ont par ailleurs annoncé être à la recherche de deux personnes disparues alors qu'elles se trouvaient dans un bungalow emporté par les eaux à Vilaverd, à 30 km de Tarragone. Des pluies diluviennes se sont abattues sur la Catalogne pendant la nuit de mardi à mercredi. Plus de 40 routes ont été coupées par des

inondations et glissements de terrain, ainsi que plusieurs voies ferrées et près de 25.000 foyers étaient privés d'électricité mercredi matin, selon les services d'urgence et de trafic catalans. Lors d'un précédent épisode de pluies torrentielles en Espagne, sept personnes sont mortes en septembre dans le sud-est du pays. En 2018, des inondations sur l'île de Majorque aux Baléares avaient fait 13 victimes.

DON DU SANG : Hausse de 9,4% durant le 1^{er} semestre 2019

La quantité de sang collectée, suite aux dons des citoyens, a progressé de 9,4 % durant le 1er semestre de l'année en cours par rapport à la même période de 2018, a annoncé mercredi à Alger le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui.

Intervenant à l'ouverture de la Journée nationale des donneurs de sang, annuellement célébrée le 25 octobre, le ministre s'est félicité de la hausse du taux de sang collecté, atteignant 9,4% durant le 1er semestre de 2019, en même temps que la multiplication des centres de transfusion sanguine à travers le territoire national. Néanmoins, «des défis demeurent importants en terme de disponibilité de cette matière vitale, selon les normes de qualité et de sécurité requises», a-t-il observé, préconisant la mise en place d'un registre national des rhésus rares afin de «mieux répondre aux attentes des malades». Cet objectif suppose «une meilleure organisation et une coordination entre les différents établissements de santé», a-t-il poursuivi, rappelant les dispositions réglementaires liées à l'activité de transfusion sanguine prévues dans la nou-

velle loi sur la santé. Il a fait savoir que la collecte demeure «un service public gratuit basé sur la solidarité citoyenne», insistant sur «l'interdiction formelle du caractère commercial de cette activité, s'agissant aussi bien du sang humain que du plasma et ses dérivés». De son côté, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Algérie, François Bla Nguessen, a notamment recommandé la mise en place de systèmes nationaux assurant la coordination de toutes les activités de transfusion sanguine ainsi que le dépistage systématique du sang collecté afin de sécuriser les malades destinataires. Tout en soulignant que la transfusion sanguine sauve des millions de personnes par an, l'intervenant a fait remarquer que sur les 112,5 millions de sang collectés dans le monde, près de la moitié provient des pays à revenus



élevés où la transfusion sanguine concerne essentiellement les personnes de plus de 65 ans, alors que dans les pays à faibles revenus, jusqu'à 67 % du sang administré est destiné aux enfants de moins de 5 ans. Pour sa part, la directrice générale de l'Agence nationale du sang (ANS), Linda Ould Kablia, a insisté sur l'importance de ce geste (don de sang) qui «redonne de l'espoir à ceux qui l'ont perdu», relevant la

«demande croissante» exprimée par les malades pour cet élément essentiel à leur vie. Allant dans ce sens, le président de la Fédération algérienne des donneurs de sang (FADS), Kaddour Gherbi, a plaidé pour l'instauration de la culture du don de sang au sein de la société et ce, «en dehors des situations d'urgence», dans la mesure où, a-t-il expliqué, «un maximum de donneurs sauvera un maximum de vies».

JUMELAGE Une équipe de spécialistes de l'EHU d'Oran en déplacement dans le Sud

Une équipe de spécialistes de l'établissement hospitalo-universitaire «1er Novembre 1954» d'Oran (EHUO) s'est rendue lundi à la wilaya de Bechar pour effectuer une mission dans ses établissements sanitaires, a-t-on appris mardi, de la cellule de communication.

«L'objectif est de contribuer à la prise en charge des malades de la région du sud et de partager l'expérience avec le corps médical de cette région du sud», a-t-on indiqué de la

même source. La mission, troisième du genre au cours de cette année dans la wilaya de Bechar, s'inscrit dans le cadre des conventions de jumelage entre les établissements hospitaliers du Sud et du Nord du pays. elle se poursuit jusqu'au 26 octobre courant. Au cours des (5) cinq jours, l'équipe médicale, composée d'une vingtaine de spécialistes dans diverses spécialités, à l'instar de l'anesthésie-réanimation, gastro-entérologie, chirurgie gé-

nerale, chirurgie vasculaire, néphrologie et endocrinologie, effectuera des consultations et des interventions chirurgicales dans tous les hôpitaux de la région, a fait savoir la même source.

En outre, un programme de formation continue est prévu pour des personnels médicaux de ces établissements, à travers des communications animées par des professeurs l'EHU d'Oran faisant partie de l'équipe en déplacement.

MILA : Évolution de la production des médicaments enregistrée ces dernières années en Algérie

La production des médicaments en Algérie a enregistré une «nette évolution» au cours des dernières années, ont estimé mardi des universitaires spécialistes en économie, lors d'une rencontre sur «les économies de la production des médicaments en Algérie», organisée au centre universitaire, Abdelhafid Boussouf de Mila. S'exprimant au cours de son intervention intitulée «l'évolution de la politique adoptée par l'Algérie pour la promotion de la production des médicaments», Dr Moufida Fertagui, de l'université Abdelhamid Mehri-Constantine 2, a affirmé que l'Algérie a connu un développement important dans ce domaine depuis l'année 2008, notamment après

l'implication du secteur privé dans l'industrie pharmaceutique. La fabrication des médicaments doit être régie par un cadre juridique offrant davantage de facilités aux producteurs, ainsi que de contrôler et de transférer les nouvelles technologies en accordant une attention particulière à la formation et à l'accompagnement des diplômés de cette spécialité, a également précisé, Mme Fertagui. De son côté, le président de cette rencontre, Dr Hamza Remli, a souligné l'importance du thème de cette journée d'étude, organisée par le centre universitaire de Mila depuis les trois dernières années, mettant l'accent sur l'évaluation du potentiel algérien dans le domaine de l'industrie



pharmaceutique, qui a permis de réaliser des progrès importants, notamment en termes d'infrastructures et de l'introduction de nouveaux produits ce qui a contribué à élever les types de médicaments produits en Algérie après l'augmentation du nombre de sociétés productrices. Dr Remli, a également insisté sur l'importance de développer

davantage les stratégies spécifiques à ce secteur en vue d'atteindre un taux de production nationale de 70 %, ce qui permettra d'alléger la facture de l'importation de médicaments. Au cours des travaux de cette rencontre, quelque 100 spécialistes, entre universitaires et pharmaciens ont présenté 149 communications et animé six (6) ateliers portant sur 49 thèmes.

HANDICAPÉS: Parvenir à un taux d'intégration «élevé» en matière de production d'appareillages

L'Office national d'appareillage et d'accessoires pour handicapés (Onaaph) compte parvenir, dans un proche avenir, à un taux d'intégration «élevé» en matière de production de ces équipements de façon à «combler les insuffisances» enregistrées dans ce domaine, a indiqué mardi à Médéa un responsable de cette structure nationale.

«Pour faire face au volume important des demandes exprimées, l'Office a opté, depuis quelque temps, pour deux solutions, à savoir la conclusion de contrats de partenariat avec des firmes de fabrication spécialisées et l'ouverture de nouvelles structures de montage d'appareillage orthopédiques et d'accessoires», a déclaré à l'APS Mohamed Lounis, directeur du marketing et de la distribution de la direction générale de l'Onaaph en marge de journées portes ouvertes organisées au centre payeur de la Caisse nationale d'assurance sociale (Cnas) de Médéa.

Ce plan de développement est destiné, selon ce responsable, à satisfaire la forte demande, vu que le nombre de dossiers gérés par l'Office dépasse le seuil de 600.000 dossiers, auquel viennent s'ajouter annuellement 10.000 autres nouveaux dossiers nécessitant une prise en charge.

L'objectif est de «réduire la dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, garantir une disponibilité du produit et couvrir, en temps réel, les besoins exprimés par les différentes catégories de personnes inscrites auprès de l'Office», a assuré ce responsable.

D'autres volets sont inclus dans ce plan de développement, appelé à moderniser ce service public et améliorer les prestations qu'il fournit aux citoyens, à estimé, pour sa part, le chargé de communication de la DG de l'Office, Zakari Bouazabia, évoquant, dans ce contexte, le volet relatif au réaménagement des structures de l'Office, suivant les normes internationales en vigueur, ainsi que la formation de techniciens dans le domaine de l'appareillage et des accessoires pour handicapés.

En marge de ces portes ouvertes, d'une durée de deux jours, l'on apprend qu'un local a été aménagé au sein du centre payeur de Médéa au profit de l'office local d'appareillage et d'accessoires pour handicapés dans le but de garantir une meilleure prise en charge des demandeurs. L'office a également un accès direct au réseau de la Cnas pour faciliter le traitement des dossiers et assurer leurs suivi, et bénéficie des conseils d'un médecin de la caisse affecté spécialement à cette structure, a indiqué le directeur local de la Cnas, Hacène Korchi.

SANTÉ Le problème de pénurie de médicaments contre le sida en voie de résolution

La pharmacie centrale du centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran a reçu mardi son quota de médicaments contre le sida pour les mois de novembre et décembre, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de cet établissement de santé, qui a rassuré que le problème de pénurie «est voie de résolution.»

La pharmacie centrale de l'hôpital a entamé la distribution des médicaments aux malades pour régler définitivement ce problème, a-t-on indiqué, faisant savoir que la direction générale du CHUO a déposé des listes des besoins en ce médicament pour l'année 2020 établie par le chef du service concerné.

D'autre part, la cellule de communication du CHUO a souligné qu'en dépit de l'instruction ministérielle stipulant que les malades reçoivent le traitement et les médicaments au niveau des centres de prise en charge des sidéens implantés dans leurs wilayas respectives, le service concerné du CHUO continue d'accueillir des malades de différentes régions du pays, rappelant que la région ouest du pays s'est dotée à partir de 2014 de centres de prise en charge des malades du sida à Sidi Bel-Abbès, Tlemcen et Béchar. La surcharge sur le CHU d'Oran a été à l'origine de la rupture du quota de médicaments pour 2019 deux mois avant la fin de cette année. Le CHU d'Oran prend en charge un grand nombre de malades porteurs du virus du SIDA, soit 3.521 originaires de différentes wilayas du pays outre 38 ressortissants africains, a-t-on indiqué.

LOMBALGIE CHRONIQUE : RECONDITIONNER À L'EFFORT

La lombalgie chronique est la première cause d'exclusion professionnelle avant 45 ans. S'ils ne permettent pas de faire disparaître la douleur, des programmes spécifiques d'activité physique aident les malades à renouer avec une vie la plus normale possible. Martial, 36 ans, témoigne car il est passé par là.

Tout a commencé avec un lumbago en mai 2014. J'avais déjà eu mal au dos avant, comme tout le monde, mais cette fois c'était vraiment costaud. Quelques semaines plus tard, le simple fait de m'asseoir sur le lit de ma fille a déclenché une sciatique. J'ai tout essayé pour la faire passer : séances d'ostéopathie, médicaments de plus en plus forts, infiltrations, sans résultat. Les examens ne montraient rien. J'avais bien une petite hernie discale à gauche mais elle ne pouvait pas expliquer mes douleurs situées à droite. J'ai dû me mettre en arrêt maladie en septembre.

Programme éprouvant mais résultat quasi magique

Étant formateur, je suis souvent debout ou en déplacement, et il m'était impossible de continuer à travailler dans ces conditions. Mon médecin traitant m'a alors parlé du centre de rééducation fonctionnelle d'Angers et de leur programme de reconditionnement à l'effort géré par le réseau Lombaction. Il le connaissait pour y avoir déjà adressé des patients, ça a été ma grande chance. Nous avons lancé la demande en février et j'ai attaqué en juin.

Mon médecin m'avait bien expliqué le principe du programme. Je savais que ça allait être intensif. Mais quand j'ai vu le planning... Sept heures d'activité physique, cinq jours par semaine, pendant cinq semaines, quand vous pouvez à peine marcher, vous avez du mal à y croire. Les journées commencent systématiquement avec quarante-cinq minutes d'échauffement et



d'éirements. On enchaîne sur du renforcement musculaire, notamment au niveau des abdos. On travaille l'endurance et le cardio sur des vélos, on nage deux après-midi par semaine. Il y a aussi des exercices plus ludiques, par exemple, des jeux de ballon, ainsi que des ateliers de diététique, de relaxation... On termine chaque journée avec une heure d'ergothérapie, une rééducation

aux gestes du quotidien. Ces séances ne sont pas vraiment drôles, mais les résultats sont spectaculaires. À la fin du programme, je touchais le sol avec mes mains sans plier les genoux. Même avant d'avoir mal au dos, je n'y arrivais pas. D'ailleurs, à l'issue de ces cinq semaines, j'étais en meilleure condition physique qu'à l'époque où je n'étais pas malade.

Ce programme est vraiment éprouvant mais le résultat est quasi magique. On voit bien la différence entre les tests faits en début et en fin de parcours. Elle se lit même sur le visage et dans l'attitude des participants. À l'arrivée, tout le monde avait l'air fatigué. Au bout de cinq semaines, nous étions détendus, c'était même la franche rigolade !

Moi qui en étais arrivé à avaler 200 mg de Tramadol® (un puissant antidouleurs) par jour, avec les problèmes de dépendance qui vont avec. Je ne prenais plus aucun médicament à l'issue du programme. Je n'en ai jamais repris et j'ai même pu recommencer à travailler dans la foulée. Il m'arrive encore d'avoir mal, mais je vis la douleur différemment. Je l'oublie très vite. Surtout, j'ai acquis les bons réflexes pour la chasser. Plutôt que d'aller m'adonner comme je l'aurais fait avant, j'ajuste des positions antalgiques. Je fais des étirements. Moi qui n'étais pas du tout sportif, je fais deux heures de sport par semaine, surtout du vélo. J'y ai pris goût et quand je n'ai pas ma dose, ça me manque.

Les consultations avec un psychologue proposées dans le cadre du programme ont aussi contribué à mon mieux-être. Ma femme est hémipégétique, nous avons un garçon et une fille, et je culpabilisais beaucoup de moins aller à cause de mon dos. Pouvoir parler de tout ça m'a fait beaucoup de bien. Après avoir effectué quelques tests, un programme personnalisé est établi pour chaque patient, qui tient compte de ses problèmes spécifiques.

MAL DE DOS : LA PCP THERAPY CONTRE LA DOULEUR

La PCP Therapy, pour Pression Continue Profonde, est une nouvelle technique de massage neuromusculaire qui agit en profondeur et permet ainsi un relâchement rapide des muscles traités. Le point sur ce nouveau traitement du mal de dos avec le Dr David Khorassani, médecin ostéopathe attaché au Centre hospitalier d'Argenteuil.

C'est au départ pour soulager ses douleurs des bras et des épaules lorsqu'il traitait ses patients que le Dr David Khorassani, médecin ostéopathe, a cherché à améliorer sa technique de massage. Comme il était conscient de l'intérêt d'agir sur les muscles profonds, car ceux-ci sont importants pour garder une posture équilibrée, il a mis au point un dispositif, le MyoDK, qui permet d'exercer des pressions fortes et surtout de les contrôler. Ce dispositif médical, qui a fait l'objet d'un brevet, peut exercer des pressions de plus de 20 kg, donc bien supérieures à celles obtenues manuellement. Ce qui est bénéfique tant pour le malade que pour le soignant, qui utilise le poids de son corps à la place de sa force musculaire.

Une détente musculaire profonde et progressive

Lombalgie, cervicalgie, sciatique... de nombreuses douleurs dues à un problème de dos peuvent être soulagées. Y compris en période aiguë.

«La pression est exercée sur des points précis afin de provoquer une détente musculaire-tendineuse, explique le Dr David Kho-

rassani. Nous travaillons d'abord à distance du site de la douleur pour s'en rapprocher peu à peu au fil des séances.»

Faible au début, l'intensité des pressions appliquées augmente aussi progressivement, mais reste toujours inférieure au seuil de douleur tolérable. Quand les pressions deviennent fortes, on en est seulement quitte pour quelques marques rouges sur la peau qui disparaissent en 48 heures. «Lors de ma dernière séance, j'ai supporté 20 kg sans problème, alors qu'au début la pression possible n'était que de quelques kilos», témoigne Évelyne, qui a retrouvé un dos en pleine forme après des sciatiques à répétition.

Une amélioration de la posture

On conseille de faire une séance par semaine au début, puis le rythme s'espace en fonction des résultats. Certains ressentent une amélioration de leur douleur dès la première séance. Mais il en faut souvent plusieurs pour éprouver un bénéfice durable. Tout dépend de l'origine et de l'ancienneté du problème. Un bilan qui comprend un examen clinique minutieux est bien sûr indispensable pour vérifier que l'application de ces pressions profondes est possible.

Comment ça marche ?

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer la diminution de la douleur avec la PCP Therapy. La pression profonde exer-



cée permet d'atteindre les muscles en profondeur. Ce qui entraîne le relâchement de la masse musculaire environnante, favorise la circulation sanguine et le drainage veino-lymphatique. L'intensité de la douleur baisse, le corps se redresse progressivement, car il corrige les compensations qu'il avait mises en place pour s'adapter à la douleur.

La technique a montré son efficacité dans plusieurs études cliniques ayant concerné des lombalgies, des cervicalgies et des dorsalgies. La PCP Therapy diminue les dou-

leurs, améliore la mobilité articulaire et, par la détente globale qu'elle entraîne, atténue le syndrome anxio-dépressif réactionnel souvent associé en cas de douleurs chroniques. Devant les observations qui s'accumulent (dos qui se redresse, hernie discale qu'on n'opère finalement pas...), les études continuent pour mieux identifier les situations qui peuvent tirer bénéfice de cette technique. Une centaine de praticiens et de kinésithérapeutes utilisent la PCP Therapy aujourd'hui.

L'IMPRESSION 3D POUR REMPLACER DES VERTÈBRES ABIMÉES



Un Australien atteint d'une tumeur cervicale a été sauvé grâce à un implant de deux vertèbres en titane imprimées en 3D.

Les protheses de l'impression 3D continuent de faire des miracles. Au Prince of Wales Hospital de Sydney (Australie), le chirurgien Ralph Mobbs a sauvé un patient atteint d'un cancer cervical grâce à l'impression 3D. Ce malade d'une soixantaine d'années souffrait en effet d'un chordome, un cancer touchant la colonne vertébrale et pouvant conduire à des complications neurologiques graves. Deux vertèbres cervicales de ce patient étaient particulièrement touchées et le risque de métastases était élevé. Le chirurgien a donc décidé de les remplacer par des implants en titane conçus par la société australienne d'impression 3D Anatomics. L'opération a eu lieu à la fin de l'année 2015. Dans un premier temps, le chirurgien et son équipe ont extrait les vertèbres abimées par la tumeur via la bouche du patient. Puis, toujours par voie buccale, ils ont ensuite inséré les implants en titane. L'avantage de telles protheses est qu'elles ont été élaborées sur mesure grâce à des séries de radiographies. Elles remplacent donc parfaitement les os défectueux sans risquer d'endommager les tissus adjacents.

"L'impression en 3D de parties du corps est la prochaine étape des soins médicaux personnalisés. Réparer des os, des articulations, ou des organes avec ce type de technologie est très excitant" a confié le chirurgien Ralph Mobbs au site d'information australien ABC. "C'est une opportunité de nous investir et de continuer à repousser les limites du domaine de l'impression 3D des parties du corps humain" s'est-il aussi enthousiasmé. En septembre dernier, un sternum en titane imprimé en 3D avait déjà permis de sauver un patient atteint d'une tumeur thoracique.

HABITER PRÈS D'UN CHAMP EXPOSE AUX PESTICIDES

L'association *Génération Futures* dénonce la présence de pesticides dans les maisons situées en zones agricoles. Parmi ces substances chimiques, certaines sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens.

Les pesticides menacent les voisins des champs. L'association *Génération Futures* met en ligne les résultats d'une enquête sur l'exposition aux pesticides dans les habitations situées à proximité de zones agricoles (vignes, vergers et champs).

Ses conclusions sont sans appel : "un bain de poussière aux pesticides" s'affole-t-elle sur son site internet.

Pour mener cette enquête, *Génération Futures* a prélevé 22 échantillons de poussière en juillet 2015 et six autres en janvier 2016, dans des habitations situées en zones viticoles, arboricoles, de grandes cultures ou de mélange de ces cultures. Les analyses de ces poussières ont permis de détecter la présence de 8 à 30 pesticides par habitation, sur les 61 recherchés.

Modifier les pratiques agricoles

En moyenne, 20 substances chimiques sont présentes dans les logements, dont 12 sont des perturbateurs endocriniens potentiels. Et dans les 10 logements analysés, trois substances sont toujours présentes : la perméthrine (insecticide), le tébucona-



zole (fongicide) et le diméthomorphe (fongicide). La première est classée comme potentiel perturbateur endocrinien par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), la deuxième est suspectée d'être cancérogène et toxique pour la reproduction et fait actuellement l'objet d'une étude sanitaire. Le diméthomorphe fait lui aussi l'objet d'études pour évaluer sa toxicité sur la santé humaine. Plus surprenant : l'usage agricole

de certains pesticides retrouvés dans les poussières testées est interdit en France depuis plusieurs années. Par exemple, le diuron, présent dans 90% des logements, est proscrié depuis 2008. "Ces résultats montrent clairement que les personnes vivant près des zones cultivées sont exposées chez elles toute l'année à un cocktail important de pesticides, dont de nombreux sont des perturbateurs endocriniens potentiels" alerte François Veillerette, porte-

parole de *Génération Futures* sur le site de cette association. "Ce fait illustre l'urgence qu'il y a à modifier les pratiques agricoles et à faire en sorte qu'on interdise les pulvérisations des pesticides de synthèse à proximité de zones habitées" ajoute-t-il. C'est pourquoi l'association demande au gouvernement d'intervenir auprès de la Commission européenne pour définir de nouvelles normes sur l'utilisation agricole de telles substances.

TRANSPIRER, C'EST BON POUR LA PEAU ?

Pour détoxifier sa peau, on pense à la faire transpirer. Les conseils de Top Santé. Oui. C'est un super moyen de la détoxifier ! Le fait de suer entraîne un nettoyage interne qui vide les pores de leurs impuretés et favorise l'élimination des cellules

mortes. En même temps, la chaleur active la microcirculation ce qui irrigue et nourrit les tissus cutanés. Résultat, la peau est nette et le teint est frais et rose. Direction le sauna, le hammam ou la salle de sport. Autre option : le sauna facial

à faire facilement la maison. On fait bouillir de l'eau qu'on verse dans un grand bol, on y ajoute quelques gouttes d'huile essentielle adaptée à son type de peau, on place la tête recouverte d'une serviette au-dessus du bol pendant 10 à 15 minutes.



DES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES INFLUENCERAIENT LA LONGÉVITÉ

Etre alerte et se sentir en forme prèdient une longue vie et en bonne santé, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Psychological Science*.

Les chercheurs de l'université de Genève (Suisse) ont mené une étude auprès de 5203 adultes pour comprendre si certains de traits de caractère pouvaient augmenter l'espérance de vie en bonne santé. Dans le cadre d'une étude de santé britannique, la Manchester Longitudinal Study of Cognition, les scientifiques ont analysé leurs performances cognitives sur 15 tâches différentes



et dans 5 domaines de compétence : l'intelligence, la capacité d'adaptation, la mémoire verbale, la mémoire visuelle et la vitesse de traitement. Leur santé a été passée au crible avec

l'échelle Cornell Medical Index qui prend en compte 195 symptômes pathologiques liés aux différents troubles physiques et psychologiques. Les conclusions de cette étude

ont confirmé que le tabagisme était un facteur de risque de mort prématurée ou qu'être une femme un facteur de longévité. Mais elles ont aussi dévoilé qu'il existait des facteurs psychologiques qui pouvaient prédire une longue vie. Penser vite et se sentir en forme sont deux prédicteurs extrêmement forts d'une vie plus longue et en meilleure santé. «Que ces variables psychologiques soient si fortement liées au risque de mortalité est très surprenant, car beaucoup de preuves soutiennent l'hypothèse de prédicteurs de survie de nature médicale ou physiologique», explique l'auteur principal, le Dr Aichele.

TUNISIE

Amnesty International appelle le président Kais Saïed à consolider la protection des droits de l'homme

Amnesty International a appelé le président tunisien nouvellement élu Kais Saïed à consolider la protection des droits de l'Homme en Tunisie et à mettre fin immédiatement aux violations commises au nom de la sécurité, notamment le recours abusif aux procédures de l'Etat d'urgence.

L'ONG de défense des droits de l'Homme a exhorté le président tunisien à hâter le processus de justice transitionnelle, à travers la publication du rapport de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Elle a appelé Kais Saïed à inviter le prochain gouvernement à adopter une stratégie claire pour appliquer les recommandations de l'IVD. Amnesty International a rappelé, dans ce sens, que l'IVD avait soumis aux chambres judiciaires spécialisées 173 dossiers concernant des cas avérés de violations des droits de l'homme.

Bien que la peine de mort n'ait pas été appliquée en Tunisie depuis 1991, l'ONG a souligné le fait que les tribunaux tunisiens continuent à prononcer des jugements de peine capitale dans des affaires de lutte antiterroriste.

ONU-UA-DJIBOUTI Une mission conjointe ONU-UA à Djibouti

Une mission conjointe des Nations Unies (ONU) et de l'Union africaine (UA) est arrivée à Djibouti pour constater les avancées majeures réalisées par ce pays en matière de promotion de la femme, a-t-on indiqué mercredi de source officielle.

Conduite par Mme Amina J.

Mohammed, secrétaire générale adjointe de l'ONU, cette mission a pour objectif d'évaluer le rôle de la participation des femmes dans la prise de décision politique et les processus de paix et de développement à Djibouti, ainsi que de promouvoir les initiatives des femmes.

La délégation de Mme Mohammed comprend notamment la directrice exécutive de l'ONU Phumzile Mlambo-Ngcuka ainsi que l'envoyée de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop.

Elle a été reçue mardi au palais de la République par le chef de l'Etat djiboutien, Ismail Omar Guelleh.

Selon un communiqué publié par la présidence djiboutienne à l'issue de la rencontre, les discussions entre les deux parties ont porté sur le renforcement de la coopération entre Djibouti et l'ONU mais aussi avec l'UA dans la promotion de la femme, la paix et la sécurité dans la région, conformément à la Résolution 1325 qui a pour principal objectif d'associer les femmes au processus de développement et à l'action politique.

«Nous sommes ici pour trouver les voies et moyens d'améliorer la mise en pratique de la Résolution 1325. Nous tenons à féliciter Djibouti pour ses nombreuses réalisations dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Mais nous avons également demandé au président Guelleh une plus grande participation de la femme djiboutienne à la vie politique ainsi qu'aux missions de médiation pour la paix dans la région», a déclaré la secrétaire générale adjointe de l'ONU.

Avec plus de 10% de femmes au gouvernement, et plus de 25% des parlementaires, ainsi qu'une présence féminine bien visible dans les plus hautes fonctions de l'administration publique et du secteur privé, Djibouti, qui a ratifié tous les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme dont en particulier ceux relatifs aux droits de la femme et de l'enfant, se veut être un modèle en la matière dans la région.

APS

TUNISIE:

Le nouveau président de la République Kais Saïed a prêté serment

Le nouveau président tunisien, Kais Saïed, a prêté serment mercredi, a rapporté l'agence TAP.

«Le nouveau président de la République Tunisienne Kais Saïed, a prêté serment, mercredi, au Bardo, au cours d'une séance extraordinaire de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP)», indique la TAP.

«Je jure par Dieu Tout-puissant de sauvegarder l'indépendance de la patrie et l'intégrité de son territoire, de respecter la Constitution du pays et sa législation, de veiller sur ses intérêts et de lui devoir allégeance», a dit Kais Saïed en prêtant serment.

Cette cérémonie se déroule en présence de l'ex-président de la République par intérim Foued Mebazaa, d'anciens chefs de gouvernement, de plusieurs membres du gouvernement notamment du chef du gouvernement, Youssef Chahed, des secrétaires généraux des partis politiques et des organisations nationales



ainsi que de personnalités nationales et présidents des instances nationales et des ambassadeurs et représentants des missions diplomatiques en Tunisie.

M. Saïed a remporté le

second tour de l'élection présidentielle du 13 octobre, avec 72,71% des suffrages contre 27,29% obtenus par son rival Nabil Karoui, un homme d'affaires et l'un des magnats du paysage médiatique tunisien.

Il devient le huitième président de la République tunisienne depuis son indépendance en 1956 et le deuxième élu au suffrage universel après Beji Caïd Essebsi, décédé le 25 juillet dernier.

LÉGISLATIVES 2019-RECOURS:

Le Tribunal administratif rend ses jugements

Le Tribunal administratif tunisien a achevé mardi l'examen des recours déposés contre les résultats préliminaires des dernières élections législatives et rendu ses jugements.

Selon le Tribunal, quarante recours ont été rejetés sur la forme et 59 rejetés sur le fond.

Seuls trois recours ont été acceptés, indique le Tribunal administratif dans un communiqué.

Sur la base des recours acceptés,

les résultats de législatives dans certaines circonscriptions électorales seront modifiés ou annulés.

Ainsi et dans la circonscription électorale de Ben Arous, le classement des listes gagnantes sera revu et le siège attribué, de nouveau, à la liste «Errahma», a décidé le Tribunal.

Le mouvement Echaab avait récupéré ce siège à la suite de l'invalidation de la liste du parti Errahma par l'Instance supérieure indépendante pour

les élections. Dans la circonscription de Kasserine, le mouvement Echaab récupère le siège remporté par Nidaa Tounes.

Concernant la circonscription d'Allemagne, le Tribunal administratif a décidé d'invalider les résultats et d'appeler à un nouveau scrutin.

Conformément aux dispositions de la loi électorale, tous ces jugements peuvent faire l'objet d'un recours en appel, précise la même source.

RDCONGO:

La Monusco renforce sa présence dans une cité en conflit du Sud-Kivu

La Mission des Nations unies au Congo (Monusco) a indiqué mercredi avoir renforcé la présence des Casques bleus dans la région de Minembwe, théâtre des violences intercommunautaires depuis plusieurs semaines dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

La Monusco «a renforcé sa présence à Minembwe par le déploiement des troupes.

On a maintenant une base statique et des bases temporaires pour assurer la protection par projection des populations civiles», a déclaré Florence Marchal, porte-parole de la Mission onusienne en RDC, citée par l'AFP. Située dans le territoire de Fizi, dans la province du Sud-Kivu, la cité de Minembwe est le théâtre de violences depuis le mois de mai, après la mort d'un notable des Banyamulenge (communauté locale rwandophone) tué par des membres d'une communauté rivale. Du 1er au 7 octobre,



quatre incidents ont été enregistrés, avec un bilan de 17 civils tués dont 8 enfants et 4 femmes.

La semaine suivante, deux civils ont été tués au cours de huit incidents, a expliqué Mme Marchal.

La Monusco se préoccupe par ces incidents qui «se déroulent maintenant dans un rayon de 50 à 60 km autour de Mikenge», un village proche de Minembwe, a-t-elle ajouté.

Dans une déclaration faite à Kinshasa, des notables dont des parlementaires de la communauté Banyamulenge ont dénoncé

un plan visant «son extermination et son déracinement» dans la région de Minembwe.

Les signataires du document accusent le commandant de la 33^e région militaire, le général Muhindo Akili, alias Mundos, d'être «la plaque tournante de ce plan».

Les attaques contre les membres de la communauté Banyamulenge se déroulent sous le regard «complaisant» ou «complice» des militaires congolais alors que la Monusco «assiste en spectateur», selon ce texte. «La Monusco

protège tout le monde. On ne protège pas des communautés. Lorsqu'on se déploie on ne demande pas aux civils le nom de leur communauté», a réagi Mme Marchal. La réponse à ce conflit n'est pas que militaire (...) il y a aussi les autres volets comme la réconciliation», a-t-elle ajouté.

Début septembre, le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, s'était rendu à Minembwe et avait plaidé en faveur de «la prévention et de résolution des conflits intercommunautaires».

SYRIE : La Turquie exprime sa confiance quant à la mise en œuvre de l'accord avec la Russie

Après avoir conclu un accord sur la Syrie au terme duquel Moscou doit faciliter le retrait de la milice kurde (YPG) des zones qu'elle contrôle, la Turquie a exprimé sa confiance quant à la mise en œuvre de cet accord par la Russie.



MM. Erdogan et Poutine ont conclu mardi un accord au terme duquel Moscou doit faciliter le retrait de la milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG) de zones qu'elle contrôle à la frontière turque.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a fait état d'un "accord historique" sur la Syrie conclu lors d'une réunion avec son homologue russe Vladimir Poutine à Sochi, en Russie.

Dans le cadre de l'accord conclu entre les deux pays, Poutine a promis à M. Erdogan d'adresser un "ultimatum ferme" aux combattants kurdes pour qu'ils se retirent.

Toutefois, le chef de la diplomatie turque Mevlüt Cavusoglu a exprimé des doutes quant à la coopération de Damas avec les milices kurdes en se contentant de dire que si "c'est le cas nous ferons le nécessaire".

A Sochi, les présidents russe Vladimir Poutine et turc se sont accordés sur un retrait des forces kurdes du nord-est de la Syrie, prenant le contrôle en commun de la majeure partie de cette zone.

"Avec M. Poutine, nous avons conclu un accord historique", affirme le président turc. La Turquie,

qui réclame une "zone de sécurité" à sa frontière, qualifie de "terroristes" les combattants kurdes longtemps alliés des Occidentaux dans la lutte contre Daech.

Elle a néanmoins suspendu son offensive jeudi, à la faveur d'une fragile trêve négociée entre Turcs et Américains pour permettre à ces forces de se retirer des zones frontalières.

Le retrait des forces kurdes qui s'est achevé mardi soir concerne une zone longue de 120 km entre les localités de Tal Abyad et Ras al-Ain, principales cibles de l'offensive kurde, dans le secteur central du nord-est de la Syrie.

S'agissant de la bande frontalière à l'est et à l'ouest de ce secteur, les forces des YPG doivent se retirer "dans un délai de 150 heures à partir du 23 octobre à 12H00 (09H00 GMT), au-delà de 30 km avec leurs armes".

Au terme des 150 heures, des patrouilles turques et russes vont commencer à une profondeur de 10 km à l'ouest et à l'est de la zone de l'opération Source de Paix.

Ce nouveau tournant qu'a pris le conflit syrien est survenu le 9 octobre lorsque le président turc

Recep Tayyip Erdogan annonce le début d'une nouvelle opération militaire contre la milice kurde syrienne des YPG déclenchant par cela la troisième offensive menée par Ankara depuis 2016. L'offensive, baptisée "Source de paix", vise selon lui, "les terroristes" des YPG et du groupe autoproclamé "Etat islamique" (Daech/EI), et a pour objectif de mettre en place une "zone de sécurité" et "permettre le retour des réfugiés syriens dans leur pays".

Des régions frontalières, notamment Tal Abyad et Ras al-Ain, sont bombardées.

L'opération suscite un tollé international, plusieurs pays, notamment européens, s'inquiétant du sort des civils mais aussi des nombreux terroristes détenus par les Kurdes et qui pourraient s'enfuir.

Plus de 800 proches de terroristes du camp de déplacés d'Ain Issa.

Quelque 12.000 membres de l'EI sont détenus dans les prisons sous contrôle des Kurdes, d'après des sources kurdes.

Washington annonce le retrait de quelque 1.000 militaires américains déployés dans le nord et l'est de la Syrie

Les Kurdes, qui accusent les Américains de les avoir "abandonnés", concluent un accord avec Damas pour le déploiement de l'armée syrienne

près de la frontière turque. Approché par les forces kurdes, Damas envoie ses troupes dans le Nord pour tenter de ralentir l'offensive turque.

Dès le lendemain, les forces syriennes prennent le contrôle de Minbej, et des troupes russes parcourent la zone afin d'éviter des heurts turco-syriens.

Pressé par l'opinion publique internationale Donald Trump nie avoir donné un "feu vert" à son homologue turc pour envahir le Nord syrien tout en concédant tout de même que mes kurdes seraient loin d'être des anges.

Dans ce sillage, les Etats-Unis se sont dits prêts à lever les sanctions imposées à la Turquie si elle respectait l'accord de cessez-le-feu dans le nord de la Syrie au-delà de la trêve négociée de cinq jours conclue avec Washington. Toutefois les éventuels avois aux Etats-Unis des ministres de l'Energie, de la Défense et de l'Intérieur sont gelés et leurs transactions internationales en dollars sont bloquées.

Le 14, Washington a prévenu que de nouvelles sanctions américaines étaient en préparation à l'encontre de la Turquie si un cessez-le-feu n'était pas appliqué dans son offensive contre les Kurdes en Syrie.

Ces nouvelles sanctions pourraient viser d'autres ministères turcs ou des branches industrielles.

Les forces kurdes ont annoncé avoir "totalemment" rempli les conditions de l'accord de trêve négocié entre la Turquie et les Etats-Unis dans le nord de la Syrie, à quelques heures de l'expiration de cet accord.

BREXIT: L'Allemagne ne s'opposera pas à un report

L'Allemagne ne s'opposera pas à un report de la date du Brexit, a annoncé mercredi le porte-parole de la chancelière Angela Merkel, après l'appel du président du Conseil européen à accepter une telle mesure.

La demande d'un troisième report de la date de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), prévue en principe pour le 31 octobre, «n'échouera pas à cause de l'Allemagne», a déclaré Steffen Seibert, cité par des médias, sans vouloir pour l'instant se prononcer sur la durée possible d'un tel délai. En parallèle, le ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, s'est lui aussi montré ouvert.

«S'il s'agit de reporter la date de deux ou trois semaines, afin de donner aux députés à Londres la possibilité de ratifier comme il faut la loi» sur la sortie du pays de l'UE, «ce n'est pas vraiment un problème», a-t-il déclaré à la chaîne de télévision RTL Allemagne.

M. Maas n'a pas non plus exclu, sous condition, un report de quelques mois. «S'il s'agit de reporter le Brexit jusqu'à fin janvier, nous devons savoir pour quelle raison, ce qui va se passer dans l'intervalle et s'il va y avoir des élections en Grande-Bretagne», a-t-il expliqué.

«Nous devons connaître les intentions des Britanniques, surtout celles de (Boris) Johnson, car jusqu'à aujourd'hui ce n'est pas clair», a ajouté le ministre.

Le président du Conseil européen Donald Tusk a recommandé aux Etats membres de l'UE «d'accepter la demande britannique pour un nouveau report de la date de sortie» et ce sans convoquer un sommet.

Il n'a lui non plus évoqué aucune durée pour ce report. Londres a décroché un nouvel accord de divorce avec l'UE la semaine dernière mais a échoué à obtenir le soutien du Parlement britannique samedi, ce qui a contraint le Premier ministre britannique Boris Johnson à demander un report de la date de sortie de l'UE, une requête actuellement en cours d'examen à Bruxelles.

GUINÉE: Marche de femmes contre un troisième mandat d'Alpha Condé

Des centaines de femmes opposées à un troisième mandat du président guinéen Alpha Condé ont défilé mercredi à Conakry, au lendemain de la condamnation des principaux initiateurs des manifestations qui agitent la Guinée depuis une semaine et qui ont fait une dizaine de morts, ont rapporté des médias locaux.

Environ 400 femmes ont entamé en fin de matinée une marche devant le mener de Hamdallaye, quartier populaire de Conakry et fief de l'opposition, à l'esplanade du Stade du 28-Septembre, selon des médias.

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), dont se réclament les manifestantes, a appelé à manifester et à paralyser l'économie à partir du 14 octobre pour faire obstacle à un éventuel troisième mandat du président Condé en 2020.

A la suite de cet appel, Conakry et plusieurs villes guinéennes ont été la proie la semaine dernière de heurts violents.

Au moins huit manifestants (10 selon l'opposition) et un gendarme ont été tués, des dizaines d'autres blessés.

Abdourahamane Sanoh, coordonnateur de cette alliance de partis d'opposition, de syndicats et de membres de la société civile, a été condamné mardi à un an de prison ferme et quatre autres responsables à six mois ferme.

Alors que les défenseurs des droits de l'homme dénoncent les arrestations arbitraires, un usage excessif de la force par les services de sécurité et le long historique d'impunité de ces dernières, le gouvernement a souligné que la marche des femmes avait été «autorisée, conformément aux textes relatifs à l'exercice des droits fondamentaux, dont la liberté de manifestation».

Mais il a fait état d'«informations concordantes et persistantes sur la possible infiltration de la marche des femmes par des personnes décidées à troubler l'ordre public par des actes de violence».

Aucune sortie de crise ne paraît en vue, le FNDC annonçant une nouvelle «grande marche pacifique» jeudi –qui a été autorisée– pour faire échouer le projet prêté au président Condé de briguer sa propre succession en 2020 et de changer à cette fin la Constitution, qui l'empêche de concourir à un troisième mandat.

APR

BOLIVIE : Morales dénonce une grève générale déclenchée dans son pays

Le président de la Bolivie Evo Morales a dénoncé une grève générale déclenchée mercredi dans son pays à l'initiative d'organisations de la société civile proches de l'opposition, la comparant à un «coup d'Etat».

«Un processus de coup d'Etat est en cours (...) la droite s'est préparée, avec le soutien international, à un coup d'Etat», a déclaré M. Morales, après le début d'un mouvement de débrayage à l'initiative d'organisations de la société civile proches de l'opposition.

«Jusqu'à présent, humblement, nous avons supporté (cela) pour éviter des violences. Nous n'avons pas été à la confrontation et nous n'entrerons pas dans une confrontation», a-t-il poursuivi. «Mais je veux appeler le peuple bolivien à se mobiliser de manière pa-

cifique et dans le cadre de la Constitution, pour défendre la démocratie», a encore dit Evo Morales, qui a décrété «un état d'urgence».

«Comment se manifeste le coup d'Etat ? En ne laissant pas le dépouillement des bulletins de vote se faire, en incendiant des structures de l'Etat, comme les tribunaux électoraux départementaux, en menaçant les locaux de campagne (du parti au pouvoir)», a-t-il dit. Un appel à la grève générale a été lancé mardi en Bolivie devant l'imminence de l'annonce officielle d'une victoire du chef de l'Etat sortant Evo Morales au premier tour de la présidentielle.

«Nous appelons à la grève jusqu'à nouvel ordre», a dit Luis Fernando Camacho, le président de l'influent Comité

Pro-Santa Cruz, une organisation de la société civile établie à Santa Cruz, capitale économique du pays et bastion de l'opposition.

Ce mouvement doit commencer mercredi à 00H00 heure locale (04H00 GMT), a-t-il précisé, après une réunion avec des organisations d'autres régions. En réponse, un groupe de syndicats ouvriers et paysans proches du pouvoir (Conalcam) a enjoint mardi ses militants à défendre les résultats officiels. Après de premiers résultats partiels, dimanche soir, laissant entrevoir un second tour inédit entre Evo Morales et le centriste Carlos Mesa, de nouveaux résultats diffusés lundi par l'autorité électorale avaient quasiment donné la victoire au chef de l'Etat sortant. L'opposition des soupçons de fraudes.

CLÔTURE DU FESTIVAL DE LA POÉSIE FÉMININE :

Appel à la création d'une anthologie de poésie maghrébine

Les participants à la 11ème édition du Festival culturel national de poésie féminine ont préconisé au terme de leurs travaux mardi à la maison de la culture Malek Haddad de Constantine la création d'une anthologie de poésie féminine maghrébine et la mise en place d'ateliers d'écriture poétique et littéraire.

Les présents ont également été appelés, à l'issue de cette édition, à éditer les œuvres primées du festival et à internationaliser cette manifestation. Le rideau est tombé sur cette 11e édition du festival culturel national de poésie féminine dans un climat convivial combinant musique et poésie au grand bonheur du nombreux public ayant fait le déplacement. A l'instar des précédentes éditions du festival national de poésie féminine, la clôture de ce 11e acte s'est voulue festive à souhait sous l'impulsion du chanteur Djamil Bey et de son orchestre qui ont revisité des classiques de la chanson algérienne sur des rythmes entraînant aux influences variées. Des récitals poétiques ont été donnés par les poétesses Sofia Menghour et la palestinienne Ala El Qatraoui pour déclamer l'amour inconditionnel de la Mère et le soutien indéfectible de l'Algérie à la cause palesti-



nienne, avant d'être honorées par le commissariat du festival. La commissaire du festival, Amira Delliou, a remercié, dans une allocution prononcée à cette occasion, les poétesses qui ont participé à cette manifestation, ainsi que « toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce rendez-vous, poétique, culturel, mais également touristique ». Ouverte samedi dernier, la 11e édition du festival national de poésie féminine a enregistré la participation de plus d'une quarantaine de poétesses venues de tout le pays et de Tunisie, du

Maroc, d'Egypte, du Liban, du Soudan, de Palestine et des Emirats arabes unis. En plus des récitals poétiques, des concerts et des conférences programmés au café culturel « Halima Touati » du palais de la culture Malek Haddad, les invités de cette édition ont bénéficié d'une sortie touristique au site antique de Tiddis.

Il est à noter que plusieurs journalistes locaux ont été honorés par le commissariat du festival lors de cette cérémonie de clôture coïncidant avec la célébration de la Journée nationale de la presse.

EL TARG : Classification «prochaine» de Ksar Lalla Fatma en site archéologique national

Ksar Lalla Fatma, un site archéologique datant de l'époque romaine, situé au cœur de l'agglomération d'Oued Djenane, relevant de la commune frontalière d'El Ayoune (40 kilomètres du chef-lieu de la wilaya d'El Targ) sera « prochainement » classé sur la liste nationale des biens culturels protégés par la loi, a indiqué, mercredi, le directeur local de la culture, Gardé jalousement au beau milieu d'une forêt de chênes liège, se trouvant aux frontières algéro-tunisiennes, ce site sera bientôt classé, a ajouté M.Safi Adel, précisant que le dossier de sa classification sur la liste des monuments historiques et sites archéologiques est actuellement soumis à la commission nationale des sites et monuments qui relève du ministère de la Culture. Ladite commission avait demandé, en mars 2018, des compléments sur ce site archéologique eu égard à son « importance historique », a ajouté la même source, signalant que l'ensemble des informations supplémentaires ont été transmises, durant l'exercice en cours, à la tutelle pour une nouvelle approbation du dossier. Au cours d'une visite à Ksar Lalla Fatma, organisé par la wilaya au profit des journalistes et correspondants de presse à l'occasion de la journée nationale de la presse, le chef de l'exécutif Harfouche Benarar a souligné l'impératif de la préservation de ce site archéologique insistant sur les efforts à consentir pour la réhabilitation et la valorisation des lieux enchanteurs et leur exploitation à des fins touristiques. Dans cette optique, Rédha

Attou, un architecte agréé par la tutelle et enseignant à l'université Badji Mokhtar a présenté, sur place, un exposé dédié à la panoplie de pièces et ruines archéologiques disséminés au niveau de ce site et dont les fouilles, effectuées entre 2011 et 2016, ont permis de lever le voile sur un pan de l'histoire de cette région. L'accent a été à cette occasion mis sur le rôle des médias dans la sensibilisation sur l'importance de la préservation de ces sites du vandalisme et « leur exploitation valorisante par les riverains ». De son côté, le responsable du bureau d'étude Abdelaziz Samir chargé du plan de protection et de mise en valeur du site Lalla Fatma a « rappelé que cette étude finalisée en 2016 a nécessité une enveloppe financière de l'ordre de 54 millions de dinars relevant que les travaux de réhabilitation et de mise en valeur du site seront entamés après sa classification.

Ksar Lalla Fatma, situé au cœur d'une forêt de chêne-liège, est un édifice à deux étages. Un pan de mur de huit mètres de haut, une villa et un ensemble de fermes, d'huileries et d'ateliers de transformation de produits agricoles peuvent y être admirés. De nombreuses pièces archéologiques sont également dispersées tout autour du Ksar, dont des pressoirs d'olives et de grains, des roues, des pierres taillées agencées et un aqueduc de 900 m encore intact. Ce site, objet de nombreuses fouilles archéologiques, est classé patrimoine national. Il renferme aussi plusieurs fragments de céramique, des tuiles et des bains chauffés par le sol.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BECHAR - DAIRÉ DE BECHAR - COMMUNE DE BECHAR
NIP / 096008019039232

AVIS D'APPEL D'OFFERS OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N°6 2019

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de Béchar, lance un Avis D'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales pour :

• REALISATION DES STADES DE PROXIMITE AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE BECHAR REPARTIE DES LOTS SUIVANTS :

- Lot1: Realisation Stades De Proximité A Lotissement Raid Ferej
- Lot2 : Realisation Stades De Proximité Pres Cem Lahdeb
- Lot3 : Realisation Stade De Proximité Pres Cem Malek Ben Nafi
- Lot4 : Realisation Stades De Proximité Hai Escadron
- Lot5 : Realisation Stades De Proximité Hai Tinkroud
- Lot6 : Realisation Stades De Proximité Hai Kettara
- Lot7 : Realisation Stades De Proximité Logts Route Lahmer
- Lot8 : Realisation Stade De Proximité Lala Aicha Stade Caza
- Lot9 : Realisation Stades De Proximité hai 800 logts .

Les entreprises intéressées par le présent avis, titulaires d'un certificat de qualification et classification professionnelle (Catégorie TROIS (III) et Plus, Activité principale Bâtiment) et Au moins à la date limite de validation des offres., peuvent retirer le cahier des charges auprès du service des marchés publics et des équipements de la commune de Béchar (Bâtiment A - 1^{er} étage, Bureau n° 37) tous les jours ouvrables, contre paiement de la somme de 5.000.00 D.A..

Les offres doivent être accompagnées des copies certifiées conformes à l'original des pièces réglementaires en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires sont invités à déposer trois offres .

Les trois enveloppes «intérieures» portant la nature de l'offre (*dossier de candidature, offre technique, ou offre financière*) et contenant chacune un exemplaire de l'offre :

1. dossier de candidature composée de :

- La déclaration de candidature datée, signée et cachetée selon model joint au présent cahier des charges.
- La déclaration de probité datée, signée et cachetée selon model joint au présent cahier des charges.
- Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (Catégorie TROIS III et Plus, Activité principale Bâtiment Au moins à la date limite de validation des offres.
- Copie Attestation d'origine de produit .
- Copie des attestations de bonne exécution dans le domaine signées par le maître de l'ouvrage.
- Statut de l'entreprise en cas de SARL et EURL - SPA
- Une liste des moyens humains de l'entreprise justifiant par un état visé par la CNAS (État des mouvements des salaires visé par la CNAS de l'année antérieure de celle de l'appel d'offre ou déclaration annuel des salaires durant l'année avant l'année de l'appel d'offre ou l'affiliation de chaque salariés les salariés dans le programme de pré emploi : copies de contrat + copie de PV d'installation s'il y a lieu) plus les copies des diplômes des cadres.
- Une liste des moyens matériels de l'entreprise (copies des cartes grises avec les assurances justifie par un PV d'huissier de justice en cours de validité dans un délai de douze mois maximum à la date d'ouverture des plis ou PV de constatation signée par l'huissier).
- Copie de l'extrait de rôles apurés ou avec échéancier en cours de validité dans un délai de trois mois maximum à la date d'ouverture des plis et non inscrit dans la liste des tricheurs.
- Copie des attestations des mises à jour CNASAT.CACOBATH.CASNOS en cours de validité jusqu'à la date de l'ouverture des plis.
- Un planning des travaux datée, signée et cachetée suivant délai proposé.
- copie du certificat n° 20 comportant les chiffres d'affaire des trois (03) dernières années (2016-2017-2018)
- Relevé bancaire de l'année en cours.

- Attestation de solvabilité bancaire de l'année de consultation.

- l'attestation de dépôts légal des comptes sociaux délivrée par l'antenne locales du centre nationale du registre de commerce pour les sociétés commerciale l'année 2018 (SARL et EURL - SPA)
- délégation de pouvoir
- Bilan financier de trois dernières années 2016-2017-2018

- Attestation données par le fournisseur agréé du gazon synthétique qui prouve l'achat de l'entreprise soumissionnaire

- Le dossier de candidature doit être insérée dans une enveloppe cachetée indiquant l'adresse et numéro de téléphone et/ou fax du soumissionnaire, référence et objet de l'appel d'offre en plus de la mention « dossier de candidature ».

2- l'offre technique composée de :

- La déclaration à souscrire datée, signée et cachetée selon model joint au présent cahier des charges.
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Mémoire technique justificative

- l'offre technique doit être insérée dans une enveloppe cachetée indiquant la dénomination l'adresse et numéro de téléphone et/ou fax du soumissionnaire, référence et objet de l'appel d'offre en plus de la mention « offre technique ».

3- Offre financière composée de :

- La lettre de soumission datée, signée et cachetée selon model joint au présent cahier des charges.
- Le bordereau des prix unitaires du présent cahier des charges remplis datée, signée et cachetée.
- Le devis quantitatif & estimatif du présent cahier des charges remplis datée, signée et cachetée.
- Rapport justificatif de prix global et forfaitaire proposé.

- l'offre financière doit être insérée dans une enveloppe cachetée indiquant l'indénomination l'adresse et numéro de téléphone et/ou fax du soumissionnaire, référence et objet de l'appel d'offre en plus de la mention « offre financière ».

Les offres doivent être déposées au niveau de la commune de Béchar—place du 1^{er} Novembre- BECHAR, sous trois plis cachetés et contiendront séparément les dossier de candidature et offres techniques et les offres financières, l'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portera que la mention suivante:

« SOUMISSIONNAIRE PAS OUVRIR »

Avis d'Appel à offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° 06/2019
REALISATION DES STADES DE PROXIMITE AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE BECHAR REPARTIE EN NEUF LOTS :

INDIQUANT LE NUMERO ET L'INTITULE DU LOT CONCERNEE

- N° ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Le délai de dépôt des offres est fixé à quinze jours (15) jours à Midi (12 h 00), à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou la presse.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant cent cinq (105) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la réunion d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de la commune de Béchar, le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à quatorze (14 h 00) heures. Dans le cas où cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de dépôt des offres et la réunion d'ouverture seront reportées au premier jour ouvrable qui suit cette date à la même heure.

NB : le candidat peut participer à tous les lots mais il bénéficiera de deux (02) lots maximum

ALGÉRIE-ESPAGNE Le rôle d'Oran comme terre d'asile pour les réfugiés républicains espagnols mis en exergue

Le rôle d'Oran comme terre d'asile pour les réfugiés républicains espagnols a été mis en exergue au cours d'un séminaire commémorant, mardi à Oran, le 80e anniversaire de «L'exil républicain espagnol en Algérie».

«Oran, terre d'asile pour les réfugiés espagnols, a été décrite comme le paradis des malheureux, mais également un lieu de relégation pour des réfugiés ayant souffert l'exil et le déracinement», a déclaré le chercheur et écrivain Alfred Salinas, rappelant que la fin de la guerre civile en

Espagne et la défaite des républicains entraîna un important flux migratoire vers la France, l'Afrique du nord et le continent américain. Une diaspora de masse, estimée à quelque 480.000 âmes de toutes les couches sociales, politiques et économiques qui a fui l'Espagne pour regagner Oran à bord du navire «Stambrook» le 19 mars 1939.

Près de 2.700 réfugiés ont été bloqués au port d'Oran pendant plus d'un mois par l'administration française. Il a fallu de nombreuses tractations pour les libérer et les mettre ensuite dans des camps d'internement à Oran, ainsi que dans d'autres villes comme Ain Temouchent et Relizane, a évoqué, pour sa part, Juan Martínez

Leal, de l'université d'Alcicante. L'universitaire d'Oran, Wafa Elfekair, a décrit, pour sa part, les conditions de vie effroyables des réfugiés dans les nombreux centres d'internement dont plusieurs à Oran, notamment l'ancienne prison civile d'Oran, et à Ain El Turck.

Le chercheur espagnol Juan Ramon Roca a abordé, quant à lui, la situation économique des réfugiés à Oran, qui se sont intéressés à la cueillette de l'Alfa à Saïda, mais aussi à d'autres métiers comme l'agriculture, soulignant que de nombreux parmi eux ont refusé la naturalisation française.

Selon l'Institut Cervantès, l'objectif de cette manifestation est de «rendre hommage à tous ceux que La Retirada (La Retraite) de 1939 a représenté pour les



exilés républicains espagnols, mais aussi pour les pays qui les ont accueillis, notamment l'Algérie, qui était alors sous occupation française.

La rencontre commémorative est organisée par l'ambassade d'Espagne en Algérie et les Instituts Cervantès d'Alger et d'Oran, en collaboration avec le ministre de la Justice d'Espagne et les ministères algériens de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Culture et l'assemblée populaire communale d'Oran.

Le séminaire, de deux jours, a été marqué par la présence de l'ambassadeur d'Espagne en Algérie, Morane Fernando, et l'ambassadeur du Mexique en Algérie, Juan José Gonzalés.

Oran, autrefois terre d'asile pour les Espagnols fuyant le régime franquiste

Des conférenciers composés pour la plus part de fils ou de petits fils de réfugiés espagnols à Oran participant au séminaire sur «L'exil républicain espagnol en Algérie» ont remis au goût du jour l'histoire, parfois troublante, de leurs aïeux, contraints à l'exil vers Oran, terre qualifiée d'hospitalière en dépit du régime colonial auquel elle était soumise. Le rôle d'Oran comme terre d'asile pour les réfugiés républicains espagnols, leur accueil par les populations oranaises et leurs conditions de vie déplorables dans les camps d'internement improvisés par l'administration de l'époque, ont été les points phares développés par les conférenciers. Eliane Ortega, fille et petite fille de réfugiés a parlé dans son intervention des «lieux de mémoire de l'exil espagnol à Oran en 1939» a énuméré les différentes raisons qui ont conduit les républicains espagnols, vaincus par les «frankistes», à se réfugier à Oran. La conférencière a indiqué que parmi les raisons ayant favorisé le choix d'Oran comme terre d'accueil est la «présence espagnole à Oran depuis des siècles et ses traces», non seulement sur le plan des constructions, mais aussi sur certaines traditions, culinaires notamment, ainsi que la présence de la langue espagnole dans le parler des oranais, entre autres. «La fin de la guerre civile espagnole et la défaite des républicains a été la raison principale de l'exil, qui a poussé de nombreux espagnols vers les côtes de l'Afrique du Nord», a-t-elle dit. Selon ses propos, «entre 12.000 et 20.000 espagnols se sont exi-

lés en Afrique du Nord et ont fait le déplacement par bateau» et «de nombreux réfugiés ont également rallié Oran par Avion». «A l'arrivée massive des espagnols en mars 1939, il y avait beaucoup d'improvisation de la part des français, notamment en ce qui concerne les structures d'accueil qui étaient, en réalité, des camps d'internement ou des camps de concentration, mal gérés où les conditions de vie étaient exécrables», souligne-t-elle au passage. Selon Eliane Ortega, il y avait plusieurs camps d'internement, notamment l'ancienne prison civile, les caves des «frères Gay», le Ravin Blanc (port), le fort de Mers El-Kébir, le camp de vacances d'Ain El-Turck, ainsi que des bateaux prisés dans la rade d'Oran, ajoutant que de nombreux autres camps se trouvaient dans différentes autres régions d'Algérie. Pour sa part, Yenia Camacho Samper, fille d'exilés, a parlé de «l'Algérie dans la mémoire de l'exil communiste espagnol», décrivant les conditions de vie de ces activistes communistes, les exactions des français, ainsi que leur combat au sein des structures d'internement, leurs tentatives d'évasion, réussies ou échouées, ainsi que leurs actions au sein de la population locale.

La conférencière a aussi évoqué la solidarité des oranais envers les réfugiés, qui les ont aidés moralement et matériellement lors de leur arrivée à Oran et dans leur combat de tous les jours contre l'administration coloniale et contre la discrimination exercée contre eux. Concernant ces réfugiés, Yenia Camacho

Samper a indiqué qu'il s'agissait des agriculteurs, des ouvriers, voire des juges et même un ministre, se sont réfugiés à Oran après la défaite des républicains. Pour sa part, Gerardo Bernabéu, également exilé et fils d'exilés, s'est attardé sur les conditions de vie des espagnols qui n'étaient pas internés et «des difficultés de trouver du travail à Oran en raison de la discrimination des français envers les espagnols, car ils n'avaient pas la nationalité française». Il est à noter que durant les deux jours du séminaire, une exposition relatant les différentes étapes de l'émigration et de l'exil des espagnols à Oran, depuis plusieurs siècles, a eu lieu à la médiathèque d'Oran (ex-Cathédrale). Selon l'Institut Cervantès, l'objectif de cette manifestation est de «rendre hommage à tous ceux que La Retirada (La Retraite) de 1939 a représenté pour les exilés républicains espagnols, ainsi que pour les pays qui les ont accueillis, notamment l'Algérie, qui était alors sous occupation française. La rencontre commémorative est organisée par l'ambassade d'Espagne en Algérie et les Instituts Cervantès d'Alger et d'Oran, en collaboration avec le ministre de la Justice d'Espagne et les ministères algériens de l'Enseignement supérieur et de la Culture et l'assemblée populaire communale d'Oran. Le séminaire de deux jours a été marqué par la présence de l'ambassadeur d'Espagne en Algérie, Morane Fernando, et l'ambassadeur du Mexique en Algérie, Juan José Gonzalés.

DANEMARK : Déplacement d'un phare vieux de plus de 100 ans pour permettre sa préservation

Le phare maritime de Rubjerg Knude, une des grandes attractions de la commune danoise de Hjørring, a été déplacé mardi de 80 mètres sur des rails, pour préserver cet édifice vieux de 130 ans, ont rapporté des médias locaux.

La tâche de déplacer le phare, qui menaçait de tomber dans la mer autour de 2023 sous la pression du sable et de l'érosion, a démarré sans heurts et la phase la plus critique de la relocalisation était terminée à 10 heures, a déclaré le chef de projet, Thomas Lomholt, cité par des médias.

Pour déplacer la structure, une piste a été construite en creusant et en posant des rails le long de ses fondations. Le phare a été ensuite soulevé sur des rails et poussé à l'intérieur des terres le long des deux voies. Cette opération peu habituelle a été suivie par une centaine de journalistes et près d'un millier de spectateurs, alors que près de 25.000 personnes sont attendues dans la journée. «C'est un grand jour pour moi, le conseil municipal, l'ensemble de la municipalité de Hjørring et pour la région de Vendsyssel. C'est une attraction touristique énorme pour le Jutland du Nord. Tant de gens viennent ici chaque année», a déclaré le maire de Hjørring, Arne Boelt. Construit en 1889 alors que la côte se trouvait à 200 mètres, le phare de Rubjerg Knude a été fermé et n'émet plus de signaux lumineux depuis août 1968. Les bâtiments réservés au personnel furent alors transformés en musée qui dut, lui aussi, fermer lorsque le sable commença à les ensevelir.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
Direction Opérationnelle De Laghouat
Cité Maamourah Complexe ALGERIE TELECOM.

NIF / 00300319000760

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°05/AT/DO03/2019

Un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales est relance pour : «TRAVAUX DE REMPLACEMENT, RÉPARATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE URBAIN»

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité intitulé « construction des réseaux et des centres électriques et téléphoniques ».

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Telecom à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle De Laghouat
Sous-Direction fonctions supports
Département Achat Et Logistique
Service Achat
Cité Maamourah Complexe ALGERIE TELECOM, Laghouat

Contre le paiement, auprès de la BNA Agence de Laghouat, d'un montant de : cinq mille dinars algériens (5.000,00 DA) non remboursable représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars N° 00100301030000045/91.

Présentations des offres :

Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

1. UN DOSSIER ADMINISTRATIF
2. UNE OFFRE TECHNIQUE
3. UNE OFFRE FINANCIERE

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

Les trois (03) enveloppes sus mentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM - SPA
« Direction Opérationnelle De Laghouat »
ADRESSE : Cité Maamourah Complexe ALGERIE TELECOM, Laghouat

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
« TRAVAUX DE REMPLACEMENT, RÉPARATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE URBAIN »
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM - SPA
Direction Opérationnelle De Laghouat
Cité Maamourah Complexe ALGERIE TELECOM, Laghouat

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet. - La date limite de dépôt des offres est fixée à quinze jours (15) jours de 08h00 à 14h00 à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 mn à l'adresse précitée. Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt jours (180) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

SPORTS: Plusieurs structures du complexe Mohamed Boudiaf mises à la disposition des fédérations

Les fédérations algériennes d'athlétisme, d'escrime et de natation ont signé, mardi au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports, des conventions avec le Complexe olympique Mohamed Boudiaf 5 juillet (Alger) pour mettre nombre de structures du Complexe à la disposition des sélections nationales.

La caisse du complexe sera renflouée en raison de la location de ces structures sportives à ces fédérations en vertu d'un contrat de location.

Le stade d'athlétisme olympique 5 juillet (Sato) sera désormais mis à la disposition à la fédération d'athlétisme, la piscine semi-olympique aux jeunes catégories de la natation, alors que la salle omnisports du centre féminin de Ben Aknoun sera exploitée par l'équipe nationale d'escrime.

Intervenant à cette occasion, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui a déclaré «puisque le complexe olympique Mohamed Boudiaf pâtit des faibles revenus financiers et les fédérations se plaignent, à leur tour, du manque de structures sportives pour effectuer leurs préparations, je crois que les conventions signées aujourd'hui sont bénéfiques et positives et pour le ministère et pour les fédérations».

Et d'ajouter «le meilleur client du complexe olympique qui est un bien de l'Etat sont les fédérations et ce conformément au principe «gagnant-gagnant».

C'est un plan d'action que j'ai évoqué auparavant qui concerne le volume d'entraînements, l'exercice des sports au sein des structures sportives, la rentabilité et la mise de ces structures à la disposition des sélections nationales pour garantir la stabilité», a-t-il poursuivi.

«L'Etat ne peut pas continuer à financer le complexe qui emploie 580 salariés. Cette structure sportive de haut niveau devra trouver d'autres ressources financières afin d'assurer l'entretien et les salaires des employés», a-t-il avancé, faisant savoir que «les revenus des tickets en Algérie sont symboliques».

A cette occasion, les présidents des fédérations sportives nationales se sont félicités de la teneur des conventions signées, qui, disent-ils, «donneront un nouvel élan au sport algérien et contribuent également à résoudre un grand problème dont souffrent ces instances depuis des années, à savoir le manque flagrant en matière de centres de préparation et d'entraînements des sélections nationales.

HANDBALL / AS CASTORS (ORAN) : Club cherche salle d'entraînement désespérément

L'AS Castors, l'un des clubs œuvrant pour la relance du handball oranais, ne parvient pas à dénicher une salle où s'entraîner, ce qui rend délicate la réalisation des objectifs assignés à ses neuf catégories cette saison, a déploré son président, Abdelkrim Bendjemil.

«Figurez-vous que depuis le début de la préparation d'intersaison, on ne s'est pas encore entraînés dans une salle, nous nous sommes contentés de travailler au niveau du stade d'athlétisme des Castors où on se limite à effectuer un travail physique en particulier», a déclaré Bendjemil à l'APS.

Cette situation dure depuis pratiquement la fin du mois d'août dernier, date de la reprise des entraînements dans ce club, ce qui porte préjudice notamment à l'équipe seniors dames surtout qu'elle aspire à accéder en Nationale 1 la saison prochaine, a encore fait savoir l'ancien international algérien.

«Outre le peu de moyens financiers dont nous disposons et qu'on tente tant bien que mal de résoudre à notre manière, le manque d'outils de travail nous joue un mauvais tour.

Ce n'est certainement pas de cette manière que nous allons redorer le blason terni de la petite balle algérienne», a regretté le président de l'AS Castors.

L'ancienne figure de proue du handball national dit parler en connaissance de cause, puisqu'il a dû constater de visu la régression de cette discipline, notamment chez les filles, après avoir entraîné dernièrement la sélection algérienne des dames avec laquelle il n'a pas fait long feu.

«Nous avons le talent au niveau de la catégorie féminine, sauf que les joueuses ne sont pas bien prises en charge.

L'exemple de notre équipe



des seniors dames en est la parfaite illustration, car ce n'est pas normal qu'elle soit privée d'une salle où s'entraîner depuis plusieurs semaines», a affirmé le même responsable.

«Le forfait menace certains clubs»

Rappelant qu'il avait démissionné de son poste à la tête de la sélection nationale des dames après avoir constaté que la Fédération algérienne de la discipline n'était pas prête à mettre les moyens nécessaires pour réaliser un travail de fond», Bendjemil tire la sonnette d'alarme concernant la situation prévalant dans le handball oranais, aussi bien en matière de finances

qu'en infrastructures. «La plupart des clubs oranais trouvent du mal pour rassembler l'argent nécessaire afin de payer les frais d'engagement.

Certains d'entre eux risquent tout simplement d'être écartés de la compétition à cause justement de ce problème, au moment où le manque se fait de plus en plus ressentir dans le domaine des infrastructures, surtout après la fermeture du Palais des sports Hamou-Bou-tellil, qui fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation en prévision des Jeux méditerranéens-2021 à Oran», a-t-il expliqué.

Dans la foulée, le même responsable s'est déclaré «exacerbé

par le comportement de certaines formations de l'élite qui n'hésitent pas à faire «leurs emplettes» lors de chaque mercato au sein de son équipe.

C'est le cas cet été aussi, puisque la direction de la formation oranaise trouve toutes les peines du monde pour préserver ses meilleures joueuses de l'équipe seniors qui font l'objet de convoitises des clubs de l'Excellence, selon Bendjemil, dénonçant fermement ce comportement. «Les clubs concernés jouent la carte financière pour convaincre les joueuses ciblées de les rejoindre, car ils savent pertinemment que nous n'avons pas les moyens pour leur établir des salaires», a-t-il conclu.

HANDI-BASKET : Faible participation au collège technique national à Alger

Le collège technique de handi-basket, tenu au Centre de préparation des équipes nationales de Souidania (Alger), n'a pas connu la participation escomptée par les organisateurs, vu l'importance de cet événement qui précède le coup d'envoi de la nouvelle saison.

Inscrit dans le cadre du plan d'action de la Fédération algérienne handisport (FAH) et organisé par la Direction de l'organisation sportive (DOS), le collège technique national devait traiter beaucoup de sujets liés directement au handi-basket, une des disciplines majeures gérées par l'instance fédérale.

Le système de compétition, la classification, les nouvelles règles techniques, la détection et formation ainsi que les sélections des jeunes ont été, entre autres, les points à

l'ordre du jour de cette réunion. «Nous avons organisé ce collège technique national pour le handi-basket afin de débattre de certains sujets, recenser les problèmes en relation avec la discipline, arrêter une ligne de conduite et surtout trouver des solutions pour améliorer le niveau technique à l'échelle nationale», a indiqué à l'APS, le directeur technique national-adjoint (DTN-a) de la FAH, Mokhtar Gouasmi.

Néanmoins, les organisateurs ont déploré l'absence de plusieurs parties prenantes à la réunion qui devait aboutir à des suggestions et propositions constructives susceptibles de contribuer à la détermination des objectifs et actions liés à la promotion et au développement de la discipline.

«Cette réunion était destinée, entre autres,

aux entraîneurs, directeurs techniques de wilaya des ligues spécialisées, arbitres, classificateurs et représentants de la fédération.

Malheureusement, on a déploré l'absence d'une bonne partie des invités, puisque la réunion a enregistré la participation de seulement 22 personnes. C'est peu pour une discipline majeure en handisport qui est généralement bien structurée», a regretté Gouasmi.

La réunion a pu tout de même se tenir et une participation massive pouvait permettre, à travers les propositions, de faire des recommandations dans l'optique d'améliorer davantage le handi-basket national dans le futur. La saison de handi-basket devrait débuter fin octobre ou au plus tard durant la première semaine de novembre.

RELATIONS ALGÉRO-HONGROISES : Berraf décoré de l'Ordre du mérite de Hongrie

Le président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Mustapha Berraf, a été décoré mercredi à Alger de l'Ordre du mérite de Hongrie, une distinction qui «vient en reconnaissance de sa contribution à la promotion des échanges entre la Hongrie et l'Algérie dans le domaine sportif». La distinction lui a été remise par l'ambassadeur de Hongrie en Algérie, Mme Helga Katalin Pritz, qui a souligné à cette occasion que cette décoration vient en reconnaissance de sa contribution à la promotion des échanges entre la Hongrie et l'Algérie dans le domaine sportif.

«Le président Berraf a ouvert la voie à de nombreux échanges, à des stages d'entraînement des athlètes de haut niveau et au partage de connaissances à d'autres professionnels du sport», a relevé Mme Helga Katalin Pritz.

Pour le président du COA, également président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains (ACNOA), son instance «veut faire profiter le sport algérien de l'expérience hongroise, notamment en matière de préparation des athlètes, d'encadrement technique et aussi dans l'organisation des grands événements».

La coopération algéro-hon-

groise dans le domaine du sport a été rendue effective suite à une convention cadre, signée le 23 mars 2018 par le COA avec son homologue de Hongrie (MOB), portant sur plusieurs aspects, en prévision des prochaines échéances internationales. A travers cet accord de coopération, soixante-et-un (61) athlètes de dix fédérations sportives ont effectué le mois d'août dernier un regroupement à Budapest (Hongrie), dans le cadre du lancement du processus de préparation des jeunes talents sportifs de différentes disciplines en vue des Jeux olympiques de la jeunesse (JJO-2022) à Dakar (Sénégal). Lors

de cette cérémonie, l'Ordre du mérite de Hongrie a été également décerné à Rachid Benaïssa, ancien ministre de l'agriculture qui a «grandement contribué à l'amitié ainsi qu'aux liens professionnels et économiques entre les deux pays». «Il a travaillé pendant des décennies sur le renforcement de la coopération entre les deux pays, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et vétérinaire.

Il a soutenu des projets inter-institutionnels structurants et a ouvert ainsi la voie à davantage de liens de coopération entre les entreprises des deux pays», a fait sa-

voir Mme Helga Katalin Pritz. Membre fondateur du CIO (Comité international olympique), la Hongrie est une grande nation de sport qui a donné un nombre important de champions du monde et olympiques dans plusieurs disciplines sportives à l'instar de Pal Schmitt, double champion olympique en 1968 (Mexico) et 1972 (Munich), et Krisztian Kulcsar, médaillé d'argent en escrime aux Jeux olympiques de Barcelone 1992 et d'Athènes 2004, champion du monde et d'Europe dans sa spécialité et président du Comité olympique hongrois depuis mai 2017.

APS

JEUX MONDIAUX MILITAIRES/ATHLÉTISME: Plusieurs Algériens en finale

Plusieurs athlètes algériens se sont qualifiés en finale de leurs spécialités, lors des éliminatoires des épreuves d'athlétisme qui se sont déroulées mardi, pour le compte des 7es Jeux mondiaux militaires de Wuhan, en Chine.

Dans l'épreuve du 3000m steeple, Hichem Bouchicha a assuré sa place en finale de jeudi après avoir pris la 3e place qualificative de la seconde série qu'il a courue en 8:42.92.

Bouchicha a été rejoint par son compatriote Bilal Tabti qui s'est qualifié dans la première série bouclée en 8:39.40 et une 4e position sur dix concurrents.

Au concours de la Longueur, l'Algérien Yasser Mohamed-Tahar Triki s'est qualifié en finale, programmée pour la journée de jeudi, en prenant la 4e place de la 1re série qualificative avec un saut à 7,59 m.

Au 400m, l'Algérien Slimane Moula n'a pas réussi à se qualifier pour la finale malgré sa 2e position dans la 4e série et un 46,93 qui



était le 7e temps des 5 séries. La journée de mercredi enregistrera l'entrée en lice des Algériens Mo-

hamed Belbachir et Yassine Hethat dans les séries du 800 m. Pour sa part, Amine Bouanani participera, mer-

credi, aux séries du 110m/haies pour une place en finale programmée le même jour.

BOXE/JEUX MONDIAUX MILITAIRES :

Hamani (-91 kg) en 1/4 de finale, Belaribi (60 kg) éliminé

L'Algérien Saïd Hamani (-91 kg) s'est qualifié aux quarts de finale du tournoi de boxe des Jeux mondiaux militaires de Wuhan en Chine, alors que son coéquipier Abdelnacer Belaribi (60 kg) a été éliminé, mardi pour le compte des huitièmes de finale de la compétition. Saïd Hamani a pris le dessus sur l'Egyptien Youssef Karar (5-0). En quarts de finale prévus mercredi, l'Algérien champion d'Afrique militaire en titre affrontera

l'Ouzbec, Saydrakhimov Madiyar. Pour le compte des 8es de finale, Abdelnacer Belaribi (60 kg) a été battu par le Nord-coréen, Chel Chol Man (4-1). Lundi, Abdelli Yahia (64 kg) avait composé son billet pour les quarts de finale, en battant l'Allemand Ualikhanov Jan (5-0). Il sera opposé mercredi au Chinois, Zang Shuang.

De son côté, Oussama Mordjane a perdu son combat des huitièmes de finale devant le Thaïlandais Butdee

Chatchau Decha (5-0). Pour sa part, l'Algérien Mohamed Yassine Touareg s'est fait éliminer, en 8e de finale de la catégorie des -49kg, par le Nord-coréen Kim Jang Ryong sur le score de (5-0).

L'Algérie participe aux Jeux mondiaux militaires dans sept disciplines sportives olympiques et militaires, à savoir le football, la boxe, le judo, l'athlétisme, la lutte associée, le taekwondo et le pentathlon militaire.

BASKET-BALL / CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS (GR.2 - 2E J) :

Victoire du NB Stauéli devant Al-Buraig Service (86-60)

Les basketteurs algériens du NB Stauéli se sont imposés devant leurs homologues palestiniens d'Al-Buraig Service sur le score de 86 à 60 (mi-temps : 38-31), en match comptant pour la 2e journée du groupe 2 du Championnat arabe des clubs messieurs, disputé mardi à la salle Fath-Allah Al Bouazaoui de Salé (Maroc). Le NB Stauéli s'est adjugé les

quatre quart-temps sur le scores de : 21-17, 17-14, 23-11 et 25-18. C'est la 1ere victoire des protégés de Yacine Ait-Kaci, après la défaite concédée, lundi, face aux Libyens d'Ahly Tripoli sur le score de 76 à 93.

Le deuxième match du groupe 2 oppose à partir de (17h00), Ahly Tripoli au Club d'Al-Koweït, alors que l'AS Salé qui a battu Al-Buraig Service (86-57) lundi

soir, est exemptée de cette journée. Le NB Stauéli qui profitera de deux journées de repos (mercredi et jeudi), disputera sa troisième rencontre face au club organisateur l'AS Salé, vendredi (19h00) avant de conclure la phase poules contre le club du Koweït, dimanche (15h00).

Le groupe 1 regroupe Al Ittihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tuni-

sie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Rifaa (Bahreïn) et Al Rayyan (Qatar).

Les deux premiers de chaque groupe (1, 2, 3) ainsi que les deux meilleurs troisièmes se qualifieront aux quarts de finale, prévus le 29 octobre.

NPD

La fédération iranienne suspendue pour avoir refusé d'affronter des judokas israéliens

La Fédération internationale de judo (IJF) a confirmé mardi la suspension de la Fédération iranienne de judo, menacée ainsi de manquer les JO de Tokyo en raison de son refus de rencontrer des athlètes israéliens.

Suspendue à titre conservatoire le 18 septembre par l'IJF, l'Iran a vu sa sanction confirmée jusqu'à nouvel ordre par l'autorité du judo mondial pour avoir obligé l'un de ses membres à perdre afin d'éviter de rencontrer un athlète israélien lors des Mondiaux de Tokyo.

En août dernier, Saeid Mollaei, champion du monde sortant en -81

kg, s'était incliné successivement en demi-finales, puis dans son combat pour une troisième place, se classant finalement cinquième.

Le judoka de 27 ans avait alors expliqué avoir subi des pressions des autorités iraniennes en ce sens, afin de ne pas combattre contre un Israélien en finale, en l'occurrence Sagi Muki, finalement médaillé d'or.

L'IJF a estimé, dans sa décision finale rendue publique mardi, que les pressions de sa fédération envers le judoka iranien constituaient une violation de ses règlements concernant «le respect de l'esprit olympique (...), du principe de neutralité poli-

tique et d'universalité», ainsi qu'une manipulation du résultat d'une compétition. En conséquence, la commission disciplinaire a conclu à une suspension de l'Iran «de toutes les compétitions organisées par l'IJF jusqu'à ce que (le pays) apporte de fortes garanties de son respect des statuts de l'IJF et que ses membres acceptent de combattre contre des Israéliens.» Le coup est dur pour l'Iran à neuf mois des Jeux olympiques de Tokyo, le judo étant l'un de leurs points forts. Cette décision peut être contestée par le pays devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) dans un délai de 21 jours.

HANDBALL / CAN-2020 (PRÉPARATION): Montpellier HB- Algérie ce mercredi à 18h00

La sélection algérienne de handball (messieurs), actuellement en stage de préparation en France en prévision de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2020), disputera un match amical contre Montpellier HB (Star Ligue, 1ere division française) mercredi (18h00, heures algériennes) au Palais des sports René-Bougnol de Montpellier, a annoncé le club français sur son site officiel.

Le Sept national jouera un deuxième test match face à un autre pensionnaire de la Star Ligue, à savoir, l'USAM Nîmes Gard, vendredi (17h00) à la salle le Parnasse.

Le troisième match amical annoncé par la Fédération algérienne de la discipline (FAHB), face à Istres Provence Handball n'a pas encore été confirmé par le club français qui compte dans ses rangs l'international algérien Daoud Hichem.

A trois mois du coup d'envoi du rendez-vous continental, l'instance fédérale, en concertation avec le staff technique national, a dévoilé le programme de préparation qui a débuté par le stage de Nîmes qui s'étalera jusqu'au 27 octobre.

«Au mois de décembre prochain, nous allons participer à deux tournois en Pologne et en Roumanie. Le stage précompétitif aura lieu au pays avec l'éventualité d'organiser un tournoi amical en janvier à Alger en présence de trois nations qualifiées à la CAN, pour permettre aux joueurs d'affûter leurs armes», a indiqué le président de la FAHB, Habib Labane.

A l'issue du tirage au sort de la 25e édition de la CAN effectué samedi à Tunis, l'Algérie évoluera dans un groupe à cinq, en compagnie du Maroc, du Congo, du Sénégal et de la Zambie. Les quatre premiers du groupe se qualifient pour les huitièmes de finale.

La 25e édition de la CAN, qui sera qualificative aux Jeux olympiques 2020 à Tokyo (Japon), est prévue du 16 au 26 janvier 2020 en Tunisie. La dernière participation algérienne aux Jeux Olympiques remonte à 1996 à Atlanta (USA).

CYCLISME:

Le Slovène Roglic termine l'année en «numéro un» mondial

Le Slovène Primoz Roglic a terminé l'année en position de numéro un au classement mondial de l'Union cycliste internationale (UCI) publié mardi après le Tour du Guangxi (Chine).

Vainqueur notamment de Tirreno-Adriatico, du Tour de Romandie et de la Vuelta, Roglic, 29 ans, devance le Français Julian Alaphilippe, le Danois Jakob Fuglsang et le Colombien Egan Bernal, révélation de l'année et vainqueur du Tour de France. Le rang d'équipe numéro un est revenu à la formation belge Deceuninck. Le WorldTour féminin a été attribué à Marianne Vos mais la Néerlandaise figure seulement en deuxième position au classement mondial féminin derrière sa compatriote Lorena Wiebes.

Le classement mondial individuel messieurs:

1. Primoz Roglic (SLO/JUM) 4635 points
2. Julian Alaphilippe (FRA/DEC) 3569
3. Jakob Fuglsang (DEN/AST) 3472
4. Egan Bernal (COL/INE) 3346
5. Alejandro Valverde (ESP/MOV) 3297

Le classement mondial par équipes:

1. Deceuninck 14.692 points
2. Bora 14.621
3. Jumbo 13.042
4. UAE Emirates 11.719
5. Astana 11.526

Les équipes WorldTour le plus souvent victorieuses en 2019:

1. Deceuninck 68
2. Jumbo 51
3. Bora 47
4. Astana 37
5. Mitchelton 35

INTER-RÉGIONS

Le programme de la 6^e journée

Gr. Centre-Est)

Jeudi à 15h00 :

ASC Ouled Zouai - NRB Grarem
DRB Baraki - IRB Berhoum
FC Bir el Arch - NRC Boudjelbana
Hydra AC - ES Bouakeul
JS Boumerdès - CRB El Hamadia
JS Bordj Menail - AS Bordj Ghedir
MB Bouira - USM Sétif
SA Sétif - JS Azazga

Gr. Centre-Ouest

Jeudi à 15h00 :

CAS Abdelmoumen - MS Cherchell
CRB Boukadir - CR Zaouia
CRB Sendjas - ORB Oued Fodda
CRC Tiaret - CRB Froha
ES Berrouaghia - CB Beni Slimane
IRB Bou Medfaa - ARB Ghriiss
OM Ruisseau - WAB Tissemsilt
RA Ain Defla - E. Sour Ghozlane

Gr. Centre-Est

Jeudi à 15h00 :

ASC Ouled Zouai - NRB Grarem
DRB Baraki - IRB Berhoum
FC Bir el Arch - NRC Boudjelbana
Hydra AC - ES Bouakeul
JS Boumerdès - CRB El Hamadia
JS Bordj Menail - AS Bordj Ghedir
MB Bouira - USM Sétif
SA Sétif - JS Azazga

Gr. Centre-Ouest

Jeudi à 15h00 :

CAS Abdelmoumen - MS Cherchell
CRB Boukadir - CR Zaouia
CRB Sendjas - ORB Oued Fodda
CRC Tiaret - CRB Froha
ES Berrouaghia - CB Beni Slimane
IRB Bou Medfaa - ARB Ghriiss
OM Ruisseau - WAB Tissemsilt
RA Ain Defla - E. Sour Ghozlane

Gr. Centre-Ouest

Jeudi à 15h00 :

CAS Abdelmoumen - MS Cherchell
CRB Boukadir - CR Zaouia
CRB Sendjas - ORB Oued Fodda
CRC Tiaret - CRB Froha
ES Berrouaghia - CB Beni Slimane
IRB Bou Medfaa - ARB Ghriiss
OM Ruisseau - WAB Tissemsilt
RA Ain Defla - E. Sour Ghozlane

Gr. Est

Jeudi à 15h00 :

NRB Tazouguert - WM Tébessa
CRB Ain Yagout - E. Collo
CRB El Milia - CRB Houari Boumediene
CB Mila - ORB Boumehra Ahmed
NASR El Fedjoudj - ES Guelma
MB Barika - AB Merouana
IRB El Hadjar - CRB Dréan
OSM Tarf - JB Ain Kercha

Gr. Est

Jeudi à partir de 15h00 :

NRB Tazouguert - WM Tébessa
CRB Ain Yagout - E. Collo
CRB El Milia - CRB Houari Boumediene
CB Mila - ORB Boumehra Ahmed
NASR El Fedjoudj - ES Guelma
MB Barika - AB Merouana
IRB El Hadjar - CRB Dréan
OSM Tarf - JB Ain Kercha

Gr. Ouest

Jeudi à 15h00 :

IRB Sougueur - CRB Sfisef
CRB Hennaya - JS Sig
CRM Bouguirat - ICS Tlemcen
IRB Ain Hadjar - NASR Sénia
IRB Maghnia - FCBA Ramdane
JS Emir Abdekader - CRB Bendaoud
MB Sidi Chahmi - ZSA Témouchent
WA Mostaganem - IS Tighennif

Gr. Sud-Est

Jeudi (15h30) :

HB Ghardaia - ES Ouargla
IRB Laghouat - JS Sidi Bouaziz
IRB Robbah - IRB El Keneg
O. Magrane - IRB Aflou
IR Zaouia Abidia - IRB Nezla
Mardi 5 novembre :
MB Rouissat - ASB Metlili
MB Hassi Messaoud - USB Hassi R'mel
US Souf - AR Ouargla

APS

FUTSAL/QUALIFICATIONS CAN-2020 - ALGÉRIE: «Nous ne sommes pas favoris contre la Libye»

L'entraîneur de la sélection algérienne de futsal, Nordine Benamrouche, a estimé que son équipe n'était pas favorite contre la Libye, samedi (19h00) à la Coupole (Alger) dans le cadre des qualifications à la CAN-2020, assurant toutefois que les «Verts» joueront leurs chances à fond.

«Dans la vie, il ne faut pas être défaitiste, autrement, il vaudrait mieux rester chez soi. Donc, même si nous ne sommes pas favoris contre la Libye, nous ferons le maximum pour essayer de passer», a déclaré Benamrouche à l'APS en marge de la séance d'entraînement effectuée à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf.

La création de la sélection algérienne de futsal est en effet toute récente, contrairement à son homologue libyenne, nettement plus aguerrie et qui compte parmi les meilleures nations africaines dans cette discipline.

Certes, le staff technique national a fait appel à des joueurs chevronnés, formés en futsal et évoluant à l'étranger, toujours est-il que ces éléments, aussi talentueux soient-ils, ne composent pas encore un groupe homogène.

Ainsi, le duo Nordine Benamrouche - Abdenour Adnani a convoqué 14 joueurs dont 12 exerçant en France.

Le joueur du MC Béjaïa, Chams-Eddine Ramdane, blessé à la cuisse droite, est incertain pour cette rencontre.

Pour Benamrouche, «le soutien de la Fédération algérienne de football et de la Direction technique nationale



a permis aux Verts de progresser relativement vite, faisant qu'il y a de quoi espérer de cette équipe», à commencer par le match de samedi dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-2020 (CAN-2020).

«Nous disputerons ce tour qualificatif dans la peau de l'outsider. Donc, sans trop de pression. L'autre avantage pour nous sera peut-être de disputer le match retour en Egypte, ce qui est bien mieux que si nous devions affronter la Libye chez-elle, devant son

public» a-t-il positivement. La CAN de futsal est une épreuve quadriennale opposant les huit meilleures sélections du continent dans cette discipline.

Depuis le lancement de cette épreuve, c'est l'Egypte qui s'est imposée comme le pays dominant, car toujours présente dans le duo de tête en cinq éditions.

Les «Pharaons» ont ainsi conquis trois médailles d'or consécutives, dont deux devant leur public, en 1996 et 2000, ainsi que deux médailles d'argent, en 2008 et 2016.

L'Egypte est d'ailleurs le seul pays comptant plus d'un sacre continental en football en salle.

Le Maroc attend de pied ferme la prochaine édition de CAN qu'il abritera en 2020, car nourrissant l'ambition de confirmer son sacre de 2016, obtenu à l'issue d'une victoire finale contre l'Egypte (3-2).

La CAN-2020 est qualificative à la Coupe du monde 2020 de futsal, prévue en Lituanie du 12 septembre au 4 octobre.

L'Afrique sera représentée par trois sélections.

JEUX MONDIAUX MILITAIRES/FOOTBALL:

L'Algérie bat l'Irlande (3-0) et va en demi-finale

L'équipe nationale algérienne militaire de football a assuré sa présence aux demi-finales des Jeux mondiaux militaires à Wuhan (Chine), en éliminant l'Irlande (3-0), mi-temps 1-0, mercredi en quart de finale du tournoi.

Les trois buts algériens ont été inscrits par Doran Craig (csc 26'), Oussama Gatal (47') et Houssein Eddine Ghacha (90+1).

L'Algérie a terminé la partie à 9 après l'expulsion de Oussama Gatal (83', carton rouge) et Walid Ouabdi (84', pour cumul de cartons).

De son côté, le joueur irlandais Sean

Gannon a été exclu dans le temps additionnel (90+7).

Les deux sélections s'étaient déjà rencontrées au tour préliminaire en poule A, et la victoire était revenue à l'Algérie sur un score sans appel (4-0).

En demi-finale, prévue vendredi, les protégés de Mohamed Boutadjine affronteront le Bahreïn, vainqueur en quart de la sélection d'Oman (1-0), alors que dans l'autre demi-finale, la Corée du Nord qui a éliminé la Grèce (1-0), en décrochera avec le Qatar tombeur de l'Egypte sur le même score. La finale et

le match pour la médaille de bronze sont programmés pour le 27 octobre.

Résultats des quarts de finale:

Algérie - Irlande 3-0

Buts: Doran Craig (csc 26'), Oussama Gatal (47'), Houssein Eddine Ghacha (90+1)

Bahreïn - Oman 1-0

But: Mohamed Muhoří (66')

Corée du Nord - Grèce 1-0

But: Kye Tam (90')

Qatar - Egypte 1-0

But: Saoud Farhan II Ishbah (55').

La Fifa va débloquer 500 millions de dollars pour le football féminin

La Fifa va débloquer 500 millions de dollars (449 M EUR) de ses réserves pour développer le football féminin dans les quatre prochaines années, une décision qui doit encore être approuvée jeudi 24 octobre lors du Conseil de l'Instance à Shanghai, selon plusieurs sources proches du Conseil.

Sur les 2,7 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros) de réserve de la Fifa, 500 millions (449 M EUR) seront donc utilisés dans les quatre prochaines années pour investir dans le football féminin, en plus du demi-milliard déjà prévu dans le budget en cours.

Pour multiplier les possibilités de compétitions pour les femmes, la Fifa va également entamer une réflexion sur la création d'une Ligue mondiale féminine pour les sélections - sur le modèle développé chez les hommes par l'UEFA notamment pour la Ligue des nations - avec des divisions régionales, des promotions et des relégations, ainsi que la mise en place d'une Coupe du monde des clubs féminins et le développement des tournois pour les catégories jeunes.

La création ou non de ces compétitions sera décidée en mars 2020.

Au delà de l'investissement

sur ses fonds propres, la Fifa souhaite aussi mieux valoriser les contrats signés pour le prochain Mondial féminin, qui aura lieu en 2023: «La Fifa prévoit de renégocier les contrats de la Coupe du monde féminine, pour offrir des primes beaucoup plus importantes» aux joueuses, selon une autre source proche du Conseil.

Après le Mondial, Gianni Infantino s'était déclaré déterminé à poursuivre ses projets d'expansion pour le prochain tournoi, qualifiant le cru 2019 de «meilleure Coupe du monde féminine de l'histoire».

La Fifa a déjà annoncé que

le nombre d'équipes participant au Mondial-2023 passerait de 24 à 32.

Le président de la Fifa a également proposé le doublement de l'enveloppe destinée aux joueuses lors de la prochaine Coupe du monde féminine, qui passera de 30 millions de dollars (27 M EUR) en 2019 (un montant qui avait déjà doublé par rapport à 2015), à 60 millions en 2023 (54 M EUR).

En comparaison, la Fifa a distribué 400 millions de dollars (359 M EUR) de primes pour le Mondial masculin de 2018, une enveloppe qui augmentera de 40 millions pour le Mondial-2022 (36 M EUR).

Liverpool intéressé par Sancho ?

Après avoir explosé la saison dernière, Jadon Sancho confirme désormais avec le Borussia Dortmund. Un talent qui n'aurait pas échappé aux cadors européens. Ainsi, selon l'ancien joueur de Liverpool, Dietmar Hamann, les Reds seraient particulièrement sous le charme. « De ce que j'ai entendu, Liverpool est très intéressé. Je pense que l'été prochain, ils pourraient être l'un des clubs les plus intéressés », a-t-il assuré, rapporté par Goal.



Dybala vole la vedette à Ronaldo

Menée sur sa pelouse par le Lokomotiv Moscou (3e journée de la Ligue des champions) jusqu'à l'entrée dans le dernier quart d'heure de jeu, la Juventus a dû s'en remettre, non pas à son quintuple Ballon d'or, mais à un Paulo Dybala auteur d'un doublé en deux minutes (2-1).

« J'aime la façon dont il (Sarr) veut que l'équipe joue, nous nous créons plus d'opportunités. Je crois que l'équipe est meilleure. On est de plus en plus en confiance. Nous jouons un style de football différent, plus offensif. Je suis heureux de ces changements. »

Ainsi parlait Cristiano Ronaldo à 24 heures d'un match de Ligue des champions, a priori tout à fait à la portée de cette Juventus, ainsi décrite par "CR7", et que l'arrivée de Maurizio Sarr serait censée avoir magnifiée.

Sauf que la réception du modeste Lokomotiv Moscou a bien failli mal tourner mardi, à l'Allianz Stadium, pour des Bianconeri vainqueurs dans la douleur (2-1) d'un adversaire longtemps capable d'entrevoir la victoire face à l'un des candidats déclarés à la victoire finale. Ronaldo peut bien prétendre vouloir tout gagner avec la Vieille Dame, sevrée du sacre en C1 depuis maintenant... 23 ans. Cette ambition apparaît soudain moins évidente à la lumière de cette performance tout sauf convaincante.

Isco en route vers Arsenal ?

Convoité par plusieurs clubs anglais, le milieu de terrain du Real Madrid, Isco, aurait pris la décision de quitter le club espagnol dès janvier prochain. L'ancien joueur de Malaga ne fait plus partie des plans de Zinedine Zidane dont l'équipe est en difficulté.

Selon des informations rapportées par les journaux espagnols, Isco se serait fait à l'idée de quitter le Real Madrid lors du prochain mercato hivernal. De quoi relancer la spéculation concernant une éventuelle arrivée du milieu de terrain espagnol en Premier League. Arsenal et Manchester City s'étaient montrés intéressés dans le passé par l'ancien joueur de Malaga.

Arsenal notamment et son manager Unai Emery apprécie particulièrement le joueur qui pourrait amener de la créativité à l'entrejeu des Gunners. Sous contrat jusqu'en 2022, le joueur âgé de 27 ans évolue depuis 2013 au sein des Merengues. Sa valeur actuelle est estimée à 50 millions d'euros.

Zidane reste optimiste pour Eden Hazard

Après la victoire du Real Madrid face à Galatasaray (1-0), Zinedine Zidane est revenu sur la prestation d'Eden Hazard. Le milieu offensif belge ne convainc toujours pas. En Turquie, l'ancien joueur de Chelsea a gâché une énorme situation alors que les Merengues menaient 1-0. Après avoir éliminé le gardien adverse, le footballeur de 28 ans a trouvé la barre transversale face au but vide. Après le match, Zinedine Zidane a continué à défendre le Diable Rouge, en conférence de presse. « Je ne pense pas qu'il soit frustré. Il s'est procuré des occasions. Je ne suis pas inquiet, cela va aller mieux. » Toutes confessions confondues, Eden Hazard n'a marqué qu'un but en sept matches.



David Luiz a déjà tout planifié

David Luiz (32 ans) sait de quoi son avenir sera fait. À terme, il veut devenir entraîneur. « Je veux jouer autant que je le peux au haut niveau. Ce sera vers 36, 37 ou 38 ans. Je travaille physiquement tous les jours pour cela. J'ai des gens qui travaillent avec moi plus de 5 heures par jour. Cette saison, mes statistiques physiques sont meilleures que lorsque j'avais 28 ans », a expliqué l'ancien Parisien lors d'un entretien accordé au Telegraph. Et il sait déjà ce qu'il fera après sa retraite : « Je veux devenir coach vers 40 ans », a-t-il ajouté.

Evra dans le staff ?

Le joueur a révélé être en discussions avec le club anglais. Sur ESPN, dans l'émission Monday Night Football, Patrice Evra, ancien joueur de Manchester United (2006-2014), a dévoilé qu'il discutait avec son ex-club pour le rejoindre. Il pourrait intégrer le staff d'Ole Gunnar Solskjaer. Le Français de 38 ans, qui a pris sa retraite de footballeur cet été, a envie d'être entraîneur dans un futur proche. Manchester United est actuellement 14e de Premier League.

3^È SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ SPÉCIALISÉ DE L'UA SUR LES TIC

M^{me} Faraoun à Sharm El Cheikh

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda-Imane Faraoun, prendra part à la 3^{ème} session ordinaire du Comité spécialisé de l'Union africaine (UA) sur les Technologies de l'information et de la communication (CTS-CTIC) prévue les 25 et 26 octobre à Sharm El Sheikh en Egypte, a indiqué hier un communiqué du ministère.

Cette session, qui verra la participation des ministres chargés des communications et des technologies de l'information et de la radiodiffusion, ainsi que des institutions spécialisées en plus du secteur privé et des médias des Etats membres de l'UA, aura comme objectif principal «l'examen et l'adoption de la stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030, conformément aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable», précise le communiqué.

Les participants auront également à «examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre et la voie à suivre pour les projets liés au système africain d'échange Internet (AXIS), le Dot Afrique (.africa), le réseau électronique panafricain, la connectivité des bureaux de poste et la création des chaînes de télévision et de radio panafricaines», ajoute la même source.

La réunion offrira l'occasion de «renforcer les capacités en matière d'accès rural aux infrastructures de base, d'évaluer l'initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA), ainsi que le rapport d'étape du programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)».

Les Comités techniques spécialisés (CTS), qui se réunissent tous les deux ans, sont des organes importants de l'UA. Ils ont été créés en vertu de l'article 25 du Traité de la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), note le communiqué. Le CTS sur les TIC a été établi comme l'un des quatorze comités créés pour travailler en «étroite collaboration avec les différents départements de la Commission de l'UA, en vue de fournir une contribution éclairée et bien informée dans son domaine de spécialisation aux travaux du Conseil exécutif. Il est également impliqué dans le suivi du développement et de la mise en oeuvre des programmes par l'UA», souligne la même source. Il est à rappeler que les première et deuxième sessions ordinaires du Comité ont eu lieu respectivement en septembre 2015 et novembre 2017 à Addis-Abeba en Ethiopie.

1^{ER} SOMMET RUSSIE-AFRIQUE :

Début des travaux du forum économique en présence de M. Bensalah

Les travaux du 1er forum économique Russie-Afrique ont débuté hier à Sotchi (Russie), en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etats et de Gouvernements de pays africains, dont le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah.

Le Forum se déroule au Centre médias principal du Parc olympique de la ville de Sotchi, sous la coprésidence de Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et d'Abdelfattah Al-Sissi, président de la République arabe d'Egypte, dont le pays assure actuellement la présidence tournante de l'Union africaine (UA). Présent à l'évènement, le Chef de l'Etat, M. Bensalah, conduit une importante délégation composée du ministre des Affaires Etrangères, Sabri Boukadoum, le ministre des Finances, Mohamed Loukal et le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab. La participation de haut niveau de l'Algérie à l'évènement démontre la volonté de l'Algérie «de faire avancer les intérêts du continent africain, mais aussi ses propres intérêts», avait estimé la veille le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum. L'évènement central de ce Forum est sa session plé-



nière qui se tient sous le thème : «Russie-Afrique: faire valoir le potentiel de coopération». Le programme de cet évènement comprend également trois autres modules thématiques, à savoir «la consolidation des relations économiques», «la mise en place des projets conjoints», ainsi que «la collaboration dans les domaines sociaux et humanitaires». Ce Forum réunit les chefs d'Etat africains et des représentants des milieux d'affaires et des services publics russes, africains et internationaux, ainsi que des organisations de coo-

pération du continent africain.

Il servira de plateforme permettant la mise en place de conditions favorables pour le développement des relations économiques et commerciales entre la Russie et l'Afrique. A l'issue du Forum un nombre important de contrats dans le domaine économique et commercial et en matière d'investissements devrait être signé.

En marge du Forum, une exposition est tenue pour présenter les avancées et le potentiel dans les domaines économique, scientifique, écologique et culturel.

FINANCE

L'Algérie donne son agrément au nouveau représentant de la SFI à Alger

Le Gouvernement algérien a donné son agrément à la nomination de M. Said Boumaza, en qualité de Représentant résident de la société financière internationale (SFI), auprès de la République algérienne démocratique et populaire, a indiqué hier le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

UA :

M. Hamam prendra part à la réunion de la commission de l'Agriculture et du Développement rural à Addis-Abeba

Le ministre des Ressources en Eau, Ali Hamam prendra part aux travaux de la 3^e session ordinaire de la commission technique spécialisée de l'agriculture, du développement rural, des eaux et de l'environnement, prévue les 24 et 25 oc-

tobre en cours, au siège de l'Union Africaine (UA) à Addis-Abeba (Ethiopie), a indiqué hier, un communiqué du ministère. Lors de cette réunion, la commission mettra en avant le progrès réalisé en matière de mise en oeuvre des réso-

lutions et des programmes de l'UA dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des eaux et de l'environnement, outre les orientations stratégiques et politiques de ces secteurs, conclut le communiqué.

DIPLOMATIE

Agrément à la nomination du nouvel ambassadeur d'Algérie auprès du Royaume-Uni

Le Gouvernement britannique a donné son agrément à la nomination de M. Abderrahmane Benguerah, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

ALGÉRIE-MONDE ARABE Réunion aujourd'hui au Caire des ministres arabes de l'Environnement

La 31^e session du Conseil des ministres arabes de l'Environnement se tiendra, aujourd'hui au Caire, en présence de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zahra Zerrouati, a indiqué, mercredi, un communiqué du ministère. La 31^e session, qui se tiendra au siège du secrétariat général de la Ligue des Etats arabes, portera sur les défis environnementaux de la région arabe et la situation environnementale de la Palestine, a noté la source. La participation de l'Algérie intervient dans le cadre du renforcement de sa présence au sein des différentes commissions et conseils de la Ligue arabe, a précisé le communiqué, ajoutant que les ministres arabes de l'Environnement devront examiner, lors de cette session de haut niveau, nombre de questions, notamment le suivi de la mise en oeuvre des résolutions arabes sur le développement socioéconomique et de la dimension environnementale dans les objectifs du développement durable.

Outre le suivi des conventions et des réunions internationales sur l'environnement (la désertification, la biodiversité, les produits chimiques et les déchets dangereux) et la préparation des sessions de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'environnement, les participants devront examiner, également, les questions relatives aux changements climatiques et les démarches arabes entreprises dans le cadre des négociations internationales y afférentes.

La 31^e session du conseil des ministres arabes de l'Environnement constituera l'occasion pour les différents pays participants d'exposer leur expériences réussies en matière d'économie verte et du projet des ceintures vertes.

Cette session sera précédée par les travaux de la commission technique préparatoire qui devra choisir le slogan de la journée arabe de l'environnement, du prix du conseil des ministres arabes de l'Environnement et les membres du jury du conseil pour la période 2018-2021, outre le choix de la capitale arabe de l'environnement, selon le même communiqué.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Découverte de 6 casemates pour terroristes et une bombe de confection artisanale à Aïn Defla et Médéa

Six casemates pour terroristes et une bombe de confection artisanale ont été découvertes et détruites par un détachement de l'Armée nationale populaire lors d'opérations de fouille et de ratisage menées à Aïn Defla et Médéa, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 22 octobre 2019, lors d'opérations de fouille et de ratisage menées à Aïn Defla et Médéa (1^{ère} Région militaire), 6 casemates pour terroristes et une bombe de confection artisanale», note la même source. Dans le cadre de

la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'ANP «a intercepté, à Béchar (3^{ème} Région militaire), 4 narco-trafiquants et saisi 26 kilogrammes de kif traité, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé, à Sétif (5^{ème} Région militaire), 4 individus en leur possession 2787 comprimés psychotropes», ajoute le communiqué. D'autre part, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté, à Djelfa (1^{ère} Région militaire), un individu en sa possession un revolver, 425 cartouches pour fusils de chasse ainsi que 3 jumelles et d'autres objets», ajoute le communiqué.